



CADEUL

CONFÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS D'ÉTUDIANTS
ET ÉTUDIANTES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Cahier de positions 2021

Classé chronologiquement

Révisé par le Caucus des associations étudiantes le 12 mars 2021

Avant-propos

Depuis 1981, donc bientôt 40 ans, la Confédération des associations d'étudiantes et d'étudiants de l'Université Laval (CADEUL) défend des positions selon les mandats donnés par ses membres. Le présent Cahier de positions a été révisé par le Caucus des associations étudiantes à l'hiver 2021. Les positions caduques ont été recueillies dans le Cahier historique des positions. Le processus de révision du Cahier de positions a été déterminé par les membres Comité de réflexion sur le pouvoir des membres en 2014, puis revu à l'automne 2020. Le présent Cahier se veut un outil de représentation pour l'exécutif autant qu'une référence pour les membres souhaitant s'informer sur les revendications et enjeux déjà portées par la CADEUL.

Légende

Pour chaque position, le code de référence est inscrit dans le coin supérieur gauche. Il indique dans quelle instance la position a été adoptée, ainsi que la date et le numéro unique de la position. Il est expliqué plus en détail ci-bas.

CAE – E14 – 05 – 18 – 06.1

Caucus des associations, Session d'été 2014, 18 mai, 1^{ère} partie de la résolution 6

Le numéro en haut à droite, en noir, constitue une façon simplifiée d'identifier les positions. Il est également unique à chaque position.

CAE-H11-02-18-08.4

1

Que la CADEUL revendique que la règle budgétaire soit modifiée afin d'y préciser la notion d'équipement et de biens durables.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

2.3.2 Fonctionnement de l'Université Laval - Règle budgétaire de l'Université

CAE-H11-02-18-08.7

2

Que la CADEUL revendique que la règle budgétaire soit modifiée afin d'y préciser les modalités de versement des sommes retenues par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et d'identifier les programmes d'aide aux étudiants qui en bénéficieront.

Cette proposition a été adoptée dans un omnibus.

2.3.2 Fonctionnement de l'Université Laval - Règle budgétaire de l'Université

CAE-E11-05-15-07

3

Que la CADEUL s'oppose à toute forme de modulation des frais de scolarité.

1.2.6 Fonctionnement des universités - Frais de scolarité

CAE-E11-07-24-17

4

Que la CADEUL milite pour que le statut temps plein de l'étudiant à la session d'hiver lui procure les mêmes avantages au SAS (Service des activités sportives) au cours de la session d'été.

2.2.1 Service aux étudiants - Services sportifs

CAE-E11-07-24-18

5

Que la CADEUL revendique le retour à l'accès gratuit aux plateaux de sports et à la salle d'entraînement.

2.2.1 Service aux étudiants - Services sportifs

CAE-E11-08-21-07

6

[Que soit] ajusté annuellement les dépenses admises au taux d'inflation en vigueur dans le calcul de l'aide financière aux études.

1.1.2 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Aide financière aux études

CAE-A11-12-09-05

7

Que des rapprochements et des sorties communes soient effectués avec des associations qui représentent les étudiants internationaux et des groupes d'intégration d'immigrants et d'immigrantes.

2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux

CAE-A12-11-30-12

8

Que la CADEUL se positionne en faveur de l'amélioration de l'aide financière aux études pour réduire significativement l'endettement, et ainsi augmenter l'accessibilité et les montants d'aide alloués en conséquence.

1.1.2 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Aide financière aux études

CAE-A12-11-30-07

9

Que les ajustements des prêts et bourses en fonction des revenus excédentaires des élèves ne soient que de 20 % au lieu de 50 %.

1.1.2 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Aide financière aux études

CAE-A12-11-30-09

10

Que l'étudiant ou l'étudiante soit considéré comme autonome dès le départ du domicile familial.

1.1.2 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Aide financière aux études

CAE-H13-01-25-10

11

Que la CADEUL prône que l'exercice de réflexion sur les universités québécoises ne se limite pas au Sommet sur l'enseignement supérieur et que le gouvernement mette en place des chantiers de travail sur des enjeux spécifiques du système d'éducation québécois.

1.2.8 Fonctionnement des universités - Autres

CAE-E13-07-21-11

12

Que la grille de financement des universités soit pondérée en fonction d'un regroupement des établissements universitaires en catégories distinctes dans le but de ne pas pénaliser les universités faiblement impliquées en sciences de la santé.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-E13-07-21-12

13

Que le Conseil des universités du Québec s'assure du développement intégré du réseau universitaire québécois en autorisant la construction de nouveaux campus sur le territoire en fonction des besoins réels de la région et de la présence d'autres institutions.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

1.2.8 Fonctionnement des universités - Autres

CAE-E13-07-21-13

14

Que le gouvernement favorise l'augmentation du financement général plutôt que le recours à des enveloppes spécifiques.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-E13-07-21-14

15

Que le gouvernement du Québec établisse une définition claire et précise des frais institutionnels obligatoires et que les universités soient tenues d'utiliser un vocabulaire commun pour identifier plus précisément chacun de ces frais.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

1.2.3 Fonctionnement des universités - Frais institutionnels obligatoires (FIO)

CAE-E13-07-21-16

16

Que le gouvernement du Québec propose un taux régressif plutôt qu'un taux fixe pour contrôler l'augmentation des frais institutionnels obligatoires.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

1.2.3 Fonctionnement des universités - Frais institutionnels obligatoires (FIO)

CAE-E13-07-21-09

17

Que le gouvernement du Québec confie au Conseil des universités du Québec le mandat de réviser périodiquement la grille de financement.

Tiré du mémoire sur le financement universitaire de 2013.

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-H14-01-26-10

18

Que la CADEUL voit à conserver une représentation nationale tout en excluant la FEUQ et l'ASSÉ.

Cette position a été prise suite à l'annonce de la dissolution imminente de la TaCEQ.

1.4.2 Relations externes et mouvement étudiant - Représentation externe

CAE-H14-01-26-14

19

Que le comité consultatif de la Direction des services aux étudiants soit composé de : la directrice ou le directeur des services aux étudiants, agissant à titre de présidence; deux étudiantes ou étudiants de deuxième ou troisième cycle nommés par l'AELIÉS; deux étudiantes ou étudiants impliqués dans les associations parascolaires nommés par un collège électoral formé des représentantes et des représentants des associations parascolaires; les directrices ou les directeurs des unités relevant de la DSE (sans droit de vote).

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H14-01-26-13.1

20

Qu'un comité consultatif de la Direction des services aux étudiants soit créé;

Cette position a été prise en omnibus.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H14-01-26-13.2

21

Que la Direction des services aux étudiants publie annuellement un rapport faisant état de ses activités, des activités de ses unités, et de l'atteinte des objectifs du plan d'action;

Cette position a été prise en omnibus.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H14-01-26-13.3

22

Que le plan d'action triennuel et les rapports annuels de la Direction des services aux étudiants soient rendus publics sur son site Internet;

Cette position a été prise en omnibus.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H14-01-26-13.4

23

Que les membres du comité consultatif de même que la CADEUL et l'AELIÉS aient accès annuellement aux informations concernant l'utilisation des fonds alloués à la Direction des services aux étudiants et à ses unités;

Cette position a été prise en omnibus.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H14-01-26-13.5

24

Qu'un comité d'examen des services aux étudiants soit formé à tous les 5 ans;

Cette position a été prise en omnibus.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H14-01-26-13.6

25

Que le comité d'examen des services aux étudiants ait pour mandat de déterminer si les services aux étudiants dispensés par l'Université Laval répondent adéquatement aux besoins de la population étudiante, et si de nouveaux besoins devraient être couverts par ces services;

Cette position a été prise en omnibus.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H14-01-26-13.7

26

Que le comité d'examen des services aux étudiants soit composé : une vice-rectrice ou un vice-recteur, agissant à titre de présidente ou de président du comité; la directrice ou le directeur de la Direction des services aux étudiants; la directrice ou le directeur du Service des activités sportives; la directrice ou le directeur du Service de placement; la directrice ou le directeur du Centre de service Desjardins-Pollack; deux étudiantes ou étudiants de premier cycle nommés par la CADEUL; une étudiante ou un étudiant de deuxième ou troisième cycle, nommé par l'AELIÉS; une étudiante ou un étudiant issu des associations parascolaires et nommé lors d'un collège électoral composé de leurs représentantes et de leurs représentants.

Cette position a été prise en omnibus.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H14-03-14-10

27

Qu'une réglementation ou une législation encadrant et supportant le droit de grève soit mise sur pied de telle manière à ce que ce dernier soit davantage uniformisé. Nous entendons par encadrer que la réglementation soit claire et juste pour voter et par supporter que cette dernière soit accessible et ne soit pas impossible ou trop restrictive.

Cette position a été prise suite au vaste processus de consultation sur le droit de grève que la CADEUL a entrepris en 2013-2014. Cette position est appelée à être définie davantage et précisée à la suite du dépôt du mémoire sur le droit de grève. Cette r

1.4.1 Relations externes et mouvement étudiant - Droit de grève

CAE-H14-03-14-09

28

Que la CADEUL milite pour la reconnaissance légale du droit de grève étudiant.

Cette position a été prise suite au vaste processus de consultation sur le droit de grève que la CADEUL a entrepris en 2013-2014. Cette résolution rejoint la position suivante.

1.4.1 Relations externes et mouvement étudiant - Droit de grève

CAE-A14-11-14-11

29

Que la CADEUL considère les coupes en éducation, en santé, dans les transports et dans les services publics en général comme un processus de réorientation des fonctions de l'État et non une fatalité.

1.3.1 Société - Austérité

CAE-A14-12-05-08

30

Que la CADEUL s'oppose aux mesures d'austérité des gouvernements.

1.3.1 Société - Austérité

CAE-A14-12-05-12.1

31

Qu'en cas d'infraction, le comité de discipline ait pour responsabilité de définir seul les sanctions applicables parmi celles prévues au Règlement disciplinaire à la lumière des circonstances atténuantes ou aggravantes établies en comité.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

2.3.1 Fonctionnement de l'Université Laval - Processus disciplinaire

CAE-A14-12-05-12.10

32

Que l'Université Laval prévoit des recours ou des processus particuliers pour garantir la clarté des plaintes déposées contre les étudiants.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

2.3.1 Fonctionnement de l'Université Laval - Processus disciplinaire

CAE-A14-12-05-12.11

33

Que le Bureau du secrétaire général offre une formation initiale annuelle à l'intention des membres des comités de discipline.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

2.3.1 Fonctionnement de l'Université Laval - Processus disciplinaire

CAE-A14-12-05-12.3

34

Que la jurisprudence dénominalisée relative aux divers articles du Règlement disciplinaire puisse être facilement consultée par les membres de la communauté universitaire.

Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.

2.3.1 Fonctionnement de l'Université Laval - Processus disciplinaire

CAE-A14-12-05-12.4

35

Que les accompagnateurs des étudiants en comité de discipline aient la possibilité d'intervenir pour assister les étudiants dans la présentation de leur preuve.

*Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire
2.3.1 Fonctionnement de l'Université Laval - Processus disciplinaire*

CAE-A14-12-05-12.6

36

Que les étudiants allophones puissent bénéficier des services d'un traducteur lors des audiences du comité de discipline.

*Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.
2.3.1 Fonctionnement de l'Université Laval - Processus disciplinaire*

CAE-A14-12-05-12.7

37

Que l'Université Laval cesse d'appliquer le principe strict de solidarité dans l'infraction pour les plaintes relatives aux travaux d'équipe et que le Règlement disciplinaire reconnaisse explicitement aux étudiants une obligation de moyens plutôt que de résultats dans le cadre des travaux réalisés en équipe.

*Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.
2.3.1 Fonctionnement de l'Université Laval - Processus disciplinaire*

CAE-A14-12-05-12.8

38

Que soit considéré, tout au long du traitement des plaintes dans le cadre d'une activité d'apprentissage en équipe, l'étendue des devoirs et la capacité de chaque coéquipier d'exercer un contrôle sur le travail des autres.

*Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.
2.3.1 Fonctionnement de l'Université Laval - Processus disciplinaire*

CAE-A14-12-05-12.9

39

Que le Règlement disciplinaire définisse plus clairement les informations et les documents qui doivent être transmises à l'étudiant lors du dépôt d'une plainte.

*Cette proposition est extraite de l'avis sur la révision du processus disciplinaire.
2.3.1 Fonctionnement de l'Université Laval - Processus disciplinaire*

CAE-H15-02-20-10

40

Que le Caucus se prononce contre l'élargissement du champ d'application du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval.

2.3.4 Fonctionnement de l'Université Laval - Autres

CAE-H15-02-20-12

41

Que la CADEUL appuie les principes de la charte de l'étudiant-chercheur de l'AELIÉS.

*La charte de l'étudiant-chercheur est disponible à l'adresse suivante :
http://cadeul.ulaval.ca/envoi/Charte_etudiant-chercheur_AELIES.pdf*

1.2.8 Fonctionnement des universités - Autres

CAE-H15-02-20-13

42

Que la CADEUL se positionne contre les projets d'oléoducs et de gazoducs au Québec, notamment pour contrer l'exploitation des sables bitumineux.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-H15-02-20-11.2

43

Que la CADEUL considère tout élargissement du règlement disciplinaire comme abusif.

2.3.4 Fonctionnement de l'Université Laval - Autres

CAE-H15-02-20-8.3

44

Que chaque étudiant en éducation bénéficie d'un montant total de bourses équivalent au terme de ses diverses activités de formation pratiques.

Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducation de 2015.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-H15-02-20-8.4

45

Que l'on envisage de majorer la valeur totale des bourses accordées à un étudiant si son cheminement impose des obligations de prise en charge qui surpassent significativement celles prévues par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la science.

Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducation de 2015.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-H15-02-20-8.5

46

Que le montant total octroyé en bourses pour les stages de prise en charge en éducation soit fixé à 330\$ par semaine ou 5940\$ pour l'ensemble de la formation pratique d'un étudiant.

Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducation de 2015.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-H15-02-20-08

47

Qu'une mesure de compensation financière pour les étudiants participant à un stage final en éducation soit mise en place par le gouvernement du Québec et que cette compensation reflète à la fois les éléments suivants :

- la charge de travail exceptionnelle des stagiaires en éducation et les bénéfices que ces derniers apportent à leur établissement d'accueil;
- les coûts supplémentaires directement liés aux stages;
- la perte de revenus associée aux difficultés de concilier le travail et les études pendant le stage final;
- la volonté des Québécoises et des Québécois de valoriser la vocation des accompagnateurs en milieu scolaire et des enseignants.

Extrait de l'avis sur les stages finaux en éducation de 2014.

Réitéré dans l'avis sur la condition des stagiaires en éducation de 2015.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-H15-02-20-11.1

48

Que la CADEUL encourage l'Université Laval à mettre en place des moyens pour travailler de concert avec les associations étudiantes plutôt que d'élargir le champ d'application du règlement disciplinaire ayant comme effet de le substituer aux tribunaux civils et criminels.

2.3.4 Fonctionnement de l'Université Laval - Autres

CAE-H15-03-13-11.2

49

À moyen terme, que la formule de financement basée sur l'effectif étudiant soit remplacée par une méthode de financement par cours-section dont la taille est définie par des objectifs pédagogiques axés sur la qualité de l'apprentissage.

Extrait de l'avis sur le financement de l'enseignement supérieur de 2015

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-H15-03-13-11.3

50

Que soient regroupées dans une base budgétaire structurelle les enveloppes actuelles qui constituent les coûts de fonctionnement des universités et que cette subvention de base soit indexée annuellement.

Extrait de l'avis sur le financement de l'enseignement supérieur de 2015

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-H15-03-13-11.4

51

Que le gouvernement du Québec s'engage à ne pas moduler les frais de scolarité des étudiants québécois.

Extrait de l'avis sur le financement de l'enseignement supérieur de 2015

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-E15-05-24-18

52

Que la CADEUL s'oppose et dénonce la hausse drastique des frais de scolarité des étudiantes et étudiants français.

1.2.6 Fonctionnement des universités - Frais de scolarité

CAE-E15-05-01-05

53

Que la CADEUL privilégie et oblige toujours la tenue d'élections libres et ouvertes à tous les membres de la CADEUL aux nominations, excluant les comités ad hoc.

1.4.2 Relations externes et mouvement étudiant - Représentation externe

CAE-E15-08-23-06

54

Que la CADEUL s'oppose à tous frais institutionnels cachés et dénonce la mauvaise gestion de l'administration universitaire.

*Position prise en réaction à une hausse des frais du Bureau du registraire.
2.3.4 Fonctionnement de l'Université Laval - Autres*

CAE-A15-09-18-11.1

55

Que l'Université Laval poursuive le développement de la formation à distance, dans la seule mesure où les recommandations contenues dans le présent document sont respectées, dans un souci de qualité de la formation dans son ensemble et de viabilité des programmes.

*Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-A15-09-18-11.10

56

Que l'utilisation de questionnaires variés selon les modalités, le mode et la nature des activités de formation soit encouragée.

*Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-A15-09-18-11.11

57

Que les Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement et le Système d'évaluation de l'enseignement (SÈVE) permettent à l'enseignante ou l'enseignant d'ajouter aux formulaires des questions ou des libellés spécifiques à son activité de formation.

*Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-A15-09-18-11.12

58

Que des outils d'analyse des résultats de l'évaluation des cours, spécifique à la formation à distance, soit développés.

*Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-A15-09-18-11.13

59

Que des incitatifs soient mis en place afin de stimuler la participation des étudiantes et étudiants à l'évaluation de l'enseignement de tous les cours.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015. Reformulée pour ajouter "de tous les cours" le 12 mars 2021.

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.14

60

Que les comités de programme déterminent une fois par année les cours qui pourront être suivis à distance en fonction du cheminement des étudiants et de l'autonomie qu'ils devraient avoir acquise à ce stade.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.15

61

Que les différents services de l'Université Laval élaborent un plan stratégique de développement d'outils et de soutien en ligne pour garantir aux personnes étudiant à distance un accès équitable à ces services.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.17

62

Que des mécanismes permettant aux étudiantes et étudiants de consulter la correction des évaluations faites à distance soient mis en place.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.18

63

Que les enseignantes et enseignants offrent systématiquement aux étudiantes et étudiants la possibilité de discuter sur le forum du plan de cours et d'y proposer des modifications la première semaine de cours et qu'elles ou ils informe suffisamment les étudiantes et étudiants inscrits des modifications proposées, afin qu'il soit possible d'obtenir un vote unanime.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.19

64

Que le programme d'appui au développement de cours hybrides soit maintenu afin de favoriser le développement de cours hybrides, dans la mesure où les cours développés permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences complémentaires au savoir et d'atteindre les objectifs du premier cycle.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.2

65

Que des espaces physiques supplémentaires destinés aux étudiants soient aménagés, afin de favoriser leur présence sur le campus, les échanges avec les enseignants et les étudiants et afin d'augmenter leur sentiment d'appartenance à l'Université Laval et ce, peu importe leur mode d'apprentissage.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.20

66

Que des politiques facultaires concernant la formation à distance soient élaborées en conseils facultaires avec la participation des comités de programme et des étudiantes et étudiants, afin d'encadrer le développement des cours à distance au sein des facultés.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.21

67

Que ces politiques prévoient des critères spécifiques à la faculté que devront respecter les cours à distance, en fonction des particularités des programmes et des disciplines.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.3

68

Que les Comités de programme évaluent la possibilité de réviser le cheminement des programmes afin d'y inclure une participation à un minimum d'activités de formation complémentaires ou parascolaires.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.4

69

Que des lieux communs pour les enseignants et les étudiants soient aménagés et des opportunités de rencontres entre ceux-ci soient créées, afin de favoriser leurs interactions tout au long des sessions.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.5

70

Que des moyens de consultation adaptés à la réalité des étudiants à distance soient mis à la disposition des associations étudiantes.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.6

71

Que les cours à distances dispensés par l'Université Laval respectent obligatoirement la Grille d'analyse pour les cours en ligne et hybrides élaborée par le Groupe de travail sur les bonnes pratiques en formation à distance.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.7

72

Qu'un système d'audit chapeauté par le Bureau de la formation à distance soit mis en place pour vérifier la conformité des cours à distance avec la Grille d'analyse pour les cours en ligne et hybrides, et que l'Université Laval mette à la disposition du Bureau de la formation à distance, les ressources nécessaires.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015 ; Noter que le Bureau de la formation à distance est maintenant inclus dans le Service de soutien à l'enseignement.

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-09-18-11.8

73

Que des incitatifs budgétaires soient mis en place, afin de favoriser le respect la Grille d'analyse pour les cours en ligne et hybrides.

Résolution issue de l'Avis sur la formation à distance de 2015

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A15-12-04-10

74

Que la CADEUL ne tienne pas de référendum d'affiliation à aucune association nationale avant que les associations ne le demandent.

1.4.2 Relations externes et mouvement étudiant - Représentation externe

CAE-A15-12-04-18

75

Que la CADEUL dénonce l'objectification que l'on peut faire de son genre ou de son sexe pour bénéficier d'un quelconque privilège.

1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement

CAE-A15-12-04-20

76

Que la CADEUL se positionne pour la création d'une instance formelle de consultation de la jeunesse au palier municipal.

1.5.4 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Représentation jeunesse

CAE-A15-12-04-06

77

Que l'on condamne l'ingérence des fédérations et confédérations dans la souveraineté des associations facultaires et départementales

2.4. Relations avec les membres associatifs

CAE-A15-12-04-09

78

Que la CADEUL continue à tenir compte de la diversité des opinions politiques de ses membres et ne prétende pas parler au nom d'eux et elles sur des sujets sociopolitiques à moins qu'ils ne soient l'objet d'approbation d'une large majorité parmi ceux et celles qu'elle représente.

2.4. Relations avec les membres associatifs

CAE-A15-12-04-14.1

79

Que la CADEUL encourage la présence d'au moins une femme dans toutes les délégations des caucus.

2.4. Relations avec les membres associatifs

CAE-A15-12-04-14.2

80

Que la CADEUL condamne toute violence sexuelle et tout rapport non-consenti ainsi que toute violence physique ou invisible perpétrées.

1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement

CAE-A15-12-04-14.3

81

Que la CADEUL s'active à éliminer tout rapport inégalitaire ou discriminatoire basé sur le sexe, le genre, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'origine sociale ou un handicap quelconque à l'intérieur de sa structure et de ses instances.

2.7. Autres positions internes

CAE-A15-12-04-15.1

82

Que les exécutants et exécutantes de la CADEUL féminisent l'ensemble de leurs interventions publiques écrites selon la politique de féminisation en annexe.

2.5. Diversité sexuelle et de genre

CAE-A15-12-04-15.2

83

Que la CADEUL féminise son nouveau site Internet selon la politique de féminisation en annexe.

2.5. Diversité sexuelle et de genre

CAE-H16-02-19-22

84

Que la CADEUL condamne les activités d'intégrations et les événements organisés sur le campus comportant des rapports de domination, de l'intimidation, du harcèlement, du sexisme, de la culture du viol et de la marchandisation d'individus.

2.7. Autres positions internes

CAE-H16-02-19-08

85

Que la CADEUL s'oppose à toute augmentation des heures de tarification des stationnements qui nuirait à l'accès des étudiants qui veulent accéder aux services du pavillon Desjardins de l'Université Laval.

2.3.4 Fonctionnement de l'Université Laval - Autres

CAE-H16-02-19-09

86

Que la CADEUL encourage l'Université Laval à gérer ses stationnements dans une optique de développement durable.

2.3.4 Fonctionnement de l'Université Laval - Autres

CAE-H16-03-11-06.1

87

Que la CADEUL s'oppose à toute forme de tarification des services aux étudiants.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H16-03-11-06.2

88

Que la CADEUL élabore, en collaboration avec l'Université Laval, un plan de restructuration du financement et des mandats des services aux étudiants.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H16-03-11-06.3

89

Que la CADEUL s'oppose à toute forme de diminution du budget de subvention du Bureau de la Vie Étudiante dans les prochains exercices budgétaires de la Direction des Services aux Étudiants.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H16-03-11-06.4

90

Que la CADEUL favorise la mobilité des employés des différents services aux étudiants en période de moindre occupation.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H16-03-11-06.5

91

Que la CADEUL se penche sur la question du dédoublement du travail entre les unités de service et les associations étudiantes selon les mandats suivants:

- Communication;
- Formation;
- Activités;
- Outils et guides;
- Services.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H16-03-11-07

92

Que la CADEUL élabore, en collaboration avec l'Université Laval, un plan de restructuration du financement et des mandats des services aux étudiants.

2.2.2 Service aux étudiants - Direction des services aux étudiants (DSE)

CAE-H16-04-15-14

93

Que la CADEUL reconnaisse l'existence du genre neutre et, en ce sens, soutienne les initiatives qui visent à la décatégorisation binaire de la société.

2.5. Diversité sexuelle et de genre

CAE-H16-04-15-15

94

Que la CADEUL milite pour la présence de toilettes neutres sur le campus.

2.5. Diversité sexuelle et de genre

CAE-E16-08-28-10

95

Que la CADEUL exige du gouvernement du Québec que le montant de 400 millions de dollars sur 5 ans issu du transfert fédéral provenant de l'abolition du crédit d'impôt sur les manuels scolaires soit directement placé dans le programme d'Aide financière aux études.

1.2.5 Fonctionnement des universités - Transferts fédéraux

CAE-E16-08-28-11

96

Que la CADEUL milite pour la présence d'au moins un représentant ou une représentante de premier cycle, en plus de celui ou celle des cycles supérieurs, advenant la création d'un Conseil des Universités du Québec.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.1

97

Que le Conseil des universités du Québec soit en charge de l'évaluation de la qualité des programmes universitaires.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.10

98

Que la composition du Conseil des universités du Québec accorde une place à un représentant non politique du gouvernement.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.11

99

Que les nominations des membres du Conseil des universités du Québec fassent l'objet de consultations avec les acteurs et actrices des différents milieux et que les nominations soient issues de recommandations des acteurs des différents milieux.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.12

100

Que le Conseil des universités du Québec fasse preuve de transparence dans chacun de ses actes.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.13

101

Que les dossiers, sujets et thèmes du Conseil des universités du Québec soient accessibles et publics.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.14

102

Que les dossiers, sujets et thèmes sur lesquels travaille le Conseil des universités du Québec soient accessibles et publics.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.15

103

Que la documentation, les rapports et autres contributions du Conseil des universités du Québec soient accessibles et publics.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.2

104

Que le Conseil des universités du Québec, dans une perspective de cohésion dans le réseau universitaire, ait le mandat d'évaluer les projets de développement de campus avant qu'ils ne soient entamés, notamment la création de campus satellites.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.3

105

Que le Conseil des universités du Québec puisse assurer un suivi des dépenses des universités dans l'objectif de produire une évaluation globale et indépendante sur le besoin réel en ressources des établissements d'enseignement universitaire.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.4

106

Que le Conseil des universités du Québec s'assure d'une collaboration entre les universités du Québec.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.5

107

Que le Conseil des universités du Québec s'assure de l'accomplissement des mandats qui lui sont confiés tout en respectant l'autonomie et la mission originale de chacune des institutions universitaires.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.6

108

Que la place des étudiantes et des étudiants de premier cycle soit garantie sur le Conseil des universités du Québec.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.7

109

Que la composition du Conseil des universités du Québec reflète la composition de la population étudiante soit à un minimum de 2 étudiants ou étudiantes de premier cycle, 1 étudiant ou étudiante de second cycle 1 étudiant ou étudiante de troisième cycle.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.8

110

Que le Conseil des universités inclue au sein de sa structure des représentants et des représentantes de la société civile, que ces représentants et représentantes reflète fidèlement l'image de la société civile et qu'ils ou elles ne proviennent pas exclusivement d'un secteur en particulier.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-07.9

111

Que la composition du Conseil des universités du Québec accorde une importance plus grande à la communauté universitaire plus qu'à tout autres groupes.

Adoptée dans le cadre des recommandations émises lors de la consultation sur la création d'un conseil national des universités.

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-A16-10-21-10.1

112

Que la CADEUL soutienne qu'à aucun moment, aucune victime ne doit être tenue responsable de la violence sexuelle qu'elle subit.

1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement

CAE-A16-10-21-10.2

113

Que la CADEUL soutienne que l'agresseur est le seul responsable des agressions.

1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement

CAE-A16-10-21-10.3

114

Que la CADEUL affirme son support aux victimes.

Position prise dans le cadre des événements ayant eu lieu aux résidences de l'Université Laval le 15 octobre 2016.

1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement

CAE-A16-10-21-10.4

115

Que la CADEUL reconnaisse et dénonce la violence sexuelle systémique commise à l'endroit des femmes.

Position prise dans le cadre des événements ayant eu lieu aux résidences de l'Université Laval le 15 octobre 2016 et reformulée lors de la révision du 12 mars 2021 afin de lui retirer son caractère ponctuel.

1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement

CAE-A16-10-21-12.01

116

Que la CADEUL s'oppose, dans les processus de négociation visant la promotion et l'adoption du FSSEP, à toute ingérence de la part du milieu entrepreneurial quant à la gestion des programmes éducatifs de l'UL.

1.2.2 Fonctionnement des universités - Fonds des services de santé

CAE-A16-10-21-12.02

117

Que la CADEUL s'assure auprès du gouvernement, si le FSSEP est adopté, à ce que le financement actuel accordé à l'éducation postsecondaire ne soit pas réduit à la hauteur des fonds récoltés par le FSSEP.

1.2.2 Fonctionnement des universités - Fonds des services de santé

CAE-A16-10-21-12.03

118

Que la CADEUL s'engage, si la mise en place du FSSEP échoue, à effectuer des moyens de pression auprès du gouvernement en place pour dénoncer le sous-financement du réseau éducatif postsecondaire.

1.2.2 Fonctionnement des universités - Fonds des services de santé

CAE-A16-11-18-05

119

Que la CADEUL s'intéresse aux enjeux que vivent les étudiants parents à l'université.

2.7. Autres positions internes

CAE-H17-01-27-08.01

120

Que les facultés et les programmes participent à la détermination des compétences ou qualités retenues par les organismes d'accréditation.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.02

121

Que les facultés et les programmes s'assurent que le développement du jugement critique des étudiants et étudiantes fasse partie des compétences ou qualités retenues par les organismes d'accréditation.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.03

122

Que les facultés et les programmes envisagent utiliser différentes stratégies d'apprentissage dans un cadre pratique sans nécessairement bouleverser le corpus des cours et des activités de formation.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.04

123

Que les facultés et les programmes cherchent un équilibre entre les stratégies d'apprentissage dans un cadre pratique et la pédagogie axée sur des objectifs qui reposent davantage sur les connaissances générales.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.05

124

Que les mécanismes d'observation et d'évaluation mis en place dans les programmes prévoient que la façon par laquelle un individu aborde une tâche puissent varier en fonction de sa personnalité.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.06

125

Que les facultés et les programmes rendent disponible un guide ou un référentiel explicitant les niveaux de compétence à atteindre, pour une période donnée, et les manières de les évaluer.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.07

126

Que l'enseignante ou l'enseignant, ou la superviseure ou le superviseur de stage soit suffisamment formé par l'unité responsable pour assurer la validité des évaluations qui seront données à la fin de chaque phase de formation.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.08

127

Que l'enseignante ou l'enseignant, ou la superviseure ou le superviseur de stage informe l'étudiant ou l'étudiante des ressources s'offrant à lui ou à elle pour l'appuyer dans l'atteinte des compétences visées.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.09

128

Que les facultés et les programmes, avant de se lancer dans l'implantation avancée de l'approche par compétences, évaluent la possibilité de répondre aux exigences des agréments en privilégiant l'approche-programme.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.10

129

Que l'Université Laval fournisse les ressources nécessaires pour assurer une meilleure implantation de l'approche-programme dans la Faculté des sciences de l'éducation.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.11

130

Que les étudiants et étudiantes soient davantage informé(e)s des qualités exigées par leur agrément et que des exemples d'application soient donnés.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.12

131

Que des activités soient organisées pour permettre d'observer, de superviser et d'évaluer la progression des étudiants et étudiantes dans l'atteinte des objectifs et qualités.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.13

132

Que le soutien accordé aux étudiants et étudiantes par l'enseignante ou l'enseignant, ou la superviseure ou le superviseur de stage, s'articule autour des résultats attendus et que soit clarifié le système d'évaluation auquel ces résultats se rattachent.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.14

133

Que les enseignants associent les qualités aux évaluations prévues au plan de cours et présentent les manières de les évaluer, afin que les étudiants et étudiantes puissent se préparer autrement.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.15

134

Que le caractère subjectif des évaluations soit compensé par des périodes d'observation adéquates et des critères d'évaluation précis et mesurables.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.16

135

Que les étudiants et étudiantes puissent progresser dans un milieu d'apprentissage où ils et elles ne sont pas évalué-e-s sur leurs comportements sans en avoir été informé-e-s au préalable.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.17

136

Que les facultés et les programmes s'assurent que les outils d'accompagnement développés pour évaluer les compétences soient utiles et ne soient pas vus comme un fardeau non nécessaire.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.18

137

Que les enseignants et les superviseurs de stages émettent suffisamment de commentaires pour permettre à l'étudiant ou à l'étudiante de connaître les points à améliorer pour progresser.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-08.19

138

Que les facultés et les programmes offrent la formation nécessaire aux superviseurs stages et qu'ils les incitent à participer, par leurs conseils et commentaires, à la progression des étudiants et des étudiantes.

*Résolution issue de l'Avis sur l'approche par compétences à l'Université Laval
2.1.2 Affaires pédagogiques - Approche par compétences*

CAE-H17-01-27-13.2

139

Que la CADEUL invite publiquement l'Université Laval à désinvestir dans les énergies fossiles, à investir dans les énergies vertes et éthiques et à être plus transparente en ce qui concerne ses investissements.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-H17-01-27-13.1

140

Que la CADEUL supporte la campagne Divest qui a pour but de désinvestir dans les énergies fossiles.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-H17-02-24-06

141

Que les salles dédiées à l'apprentissage actif soient utilisées lors des cours donnés en pédagogie inversée.

*Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval
2.1.3 Affaires pédagogiques - Pédagogie inversée*

CAE-H17-02-24-07.1

142

Que les enseignants indiquent dans le plan de cours la façon par laquelle sera fait le suivi pour que les travaux et les lectures soient effectués avant la classe.

*Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval
2.1.3 Affaires pédagogiques - Pédagogie inversée*

CAE-H17-02-24-07.2

143

Que l'utilisation de la pédagogie inversée soit indiquée dans le détail des cours rendu disponible à la période d'inscription et dans les plans de cours.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval
2.1.3 Affaires pédagogiques - Pédagogie inversée

CAE-H17-02-24-07.3

144

Que les enseignants disposent des ressources nécessaires et du soutien approprié pour convertir du matériel en version numérique.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval
2.1.3 Affaires pédagogiques - Pédagogie inversée

CAE-H17-02-24-07.4

145

Que les programmes et les enseignants identifient des formations qui pourraient se prêter davantage à l'offre d'une pédagogie inversée.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval
2.1.3 Affaires pédagogiques - Pédagogie inversée

CAE-H17-02-24-07.5

146

Que le cheminement recommandé par les programmes tienne compte du nombre de cours donné en mode inversé dans une même session afin d'éviter une charge de travail trop importante lors de la préparation aux cours.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval
2.1.3 Affaires pédagogiques - Pédagogie inversée

CAE-H17-02-24-07.6

147

Que l'enseignant tienne compte du fait que l'usage des technologies peut accentuer les effets non désirables sur la mémorisation, la concentration, et une certaine paresse intellectuelle.

Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval
2.1.3 Affaires pédagogiques - Pédagogie inversée

CAE-H17-02-24-07.7

148

Que les enseignants prévoient l'organisation d'ateliers spécialisés lorsque les étudiants ne sont pas au même niveau dans l'usage d'un logiciel ou d'une application particulière.

*Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval
2.1.3 Affaires pédagogiques - Pédagogie inversée*

CAE-H17-02-24-07.8

149

Qu'une accessibilité aux laboratoires informatiques et une description des procédures à suivre, en cas de difficultés techniques, accompagnent toute formation en mode inversé.

*Résolution issue de l'Avis sur la pédagogie inversée à l'Université Laval
2.1.3 Affaires pédagogiques - Pédagogie inversée*

CAE-H17-03-17-06.10

150

Que soit intégrée directement dans les plans de cours une section sur le harcèlement sexuel faisant entre autres mention des ressources disponibles sur le campus.

*Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.
1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement*

CAE-H17-03-17-06.11

151

Que l'Université exerce une pression continue sur le gouvernement afin d'obtenir un financement dédié et récurrent afin d'accomplir les actions de sensibilisation et d'être en mesure d'offrir des services adaptés pour les victimes de violences à caractère sexuel.

*Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.
1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement*

CAE-H17-03-17-06.3

152

Que le processus de plainte soit vulgarisé et puisse être facilement consulté de manière anonyme.

*Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.
1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement*

CAE-H17-03-17-06.4

153

Que l'Université participe activement à une campagne de sensibilisation annuelle.

*Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.
1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement*

CAE-H17-03-17-06.6

154

Qu'une formation sur les mythes et préjugés concernant les violences à caractère sexuelle, de même qu'une formation « témoin actif » soit offerte à tous les paliers de personnel de l'Université.

*Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.
1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement*

CAE-H17-03-17-06.7

155

Que l'université évalue avec les étudiants et étudiantes la possibilité de créer un réseau de sentinelle qui agirait notamment lors des activités avec consommation d'alcool afin de favoriser l'aide par les pairs.

*Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.
1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement*

CAE-H17-03-17-06.9

156

Que soient prévus des accommodements au Règlement des études et aux baux dans les résidences pour les victimes de harcèlement.

*Résolution issue de la Recommandation pour la loi-cadre sur les violences à caractère sexuel.
1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement*

CAE-E17-08-27-10

157

Qu'un service de vélo-partage soit mis en place.

*Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017
1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable*

CAE-E17-08-27-11

158

Que la Ville de Québec encourage les projets artistiques urbains, qu'ils soient vivants, plastiques, visuels, musicaux, etc.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017.

1.5.5 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Arts, culture, patrimoine et médias

CAE-E17-08-27-13

159

Que la Ville de Québec mette en place une stratégie pour maintenir la mixité sociale sur le territoire visé par le PPU du Plateau centre de Sainte-Foy et dans les territoires périphériques de l'Université Laval.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-E17-08-27-09

160

Que la Ville de Québec envisage de convertir 1 des 3 axes reliant la Ville à L'Université Laval de manière à rendre son utilisation exclusive aux cyclistes et aux véhicules de transport en commun.

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.1

161

Que la Ville de Québec favorise les projets de construction résidentielle qui incluent une part de logements abordables, de coopératives d'habitation et d'habitations à loyer modique.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-E17-08-27-13.1

162

Que la Ville de Québec mette en place un service de vélopartage.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.1

163

Que la Ville de Québec reconnaisse les regroupements étudiants collégiaux et universitaires en incluant ceux-ci dans le contenu de ses politiques de plans d'aménagement et de développement.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.4 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Représentation jeunesse

CAE-E17-08-27-13.1

164

Que la Ville de Québec développe une meilleure synergie avec l'Université Laval et mette à profit son expertise pour développer des projets structurants pour la communauté.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017.

1.5.5 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Arts, culture, patrimoine et médias

CAE-E17-08-27-13.10

165

Que les efforts réalisés par la Ville en matière d'amélioration du couvert arborescent soient axés en priorité vers les quartiers où l'indice de canopée est le plus faible.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.11

166

Que la Ville de Québec aménage des axes cyclistes utilitaires et sécuritaires en priorisant l'aménagement d'une voie directe reliant l'Université Laval et le centre-ville.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.12

167

Que la Ville de Québec envisage un axe cycliste utilitaire et sécuritaire entre la Basse-Ville et l'Université Laval en passant par le quartier Saint-Roch et le centre-ville.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.13

168

Que la Ville de Québec mette en place des aménagements réservés exclusivement au transport durable reliant notamment le campus universitaire au centre-ville.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.14

169

Que des mesures soient prises pour encourager l'installation d'infrastructures de soutien à l'utilisation du vélo (supports et parcs à bicyclettes sécuritaires).

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.2

170

Que les PPU cherchent à intégrer davantage, en matière de construction, des projets d'écoquartiers et autres écopropriétés.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-E17-08-27-13.2

171

Que la Ville de Québec encourage la pratique de la marche en bonifiant et en sécurisant son réseau piétonnier.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.2

172

Que la Ville de Québec propose un processus de consultation publique attrayant et qu'elle en fasse la promotion auprès des jeunes.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.4 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Représentation jeunesse

CAE-E17-08-27-13.2

173

Que la Ville de Québec élabore une stratégie visant à impliquer davantage les citoyens afin de créer un sentiment d'appropriation du patrimoine et de les encourager à le mettre en valeur.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017.

1.5.5 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Arts, culture, patrimoine et médias

CAE-E17-08-27-13.3

174

Que la Ville de Québec s'engage à préserver la vocation agricole des terres des Sœurs de la Charité.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-E17-08-27-13.3

175

Qu'un nouveau système de tarification soit mis en place pour les étudiant-e-s utilisant les transports en communs sur le territoire de la communauté métropolitaine comprenant Québec et Lévis.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.3

176

Que la Ville de Québec collabore avec les différents organismes jeunesse et les associations étudiantes de campus collégiaux et universitaires.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.4 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Représentation jeunesse

CAE-E17-08-27-13.3

177

Que la Ville de Québec encourage les projets d'art urbain, qu'ils soient vivants, plastiques, visuels, musicaux, etc.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017.

1.5.5 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Arts, culture, patrimoine et médias

CAE-E17-08-27-13.4

178

Que la Ville de Québec mette en place un fonds et une structure de gestion destinés à la construction de logements sociaux sur l'ensemble de son territoire.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-E17-08-27-13.4

179

Que l'offre de service du RTC soit renforcée dans les zones peu ou non desservies, notamment en améliorant les fréquences de passages pour les lignes régulières fortement utilisées par les étudiant-e-s.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.4

180

Que la Ville de Québec se dote d'un plan d'action visant à augmenter le nombre de jeunes et de femmes qui s'impliquent au sein des différentes instances de décision et de consultation (conseil municipal, commissions scolaires, etc.).

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.4 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Représentation jeunesse

CAE-E17-08-27-13.5

181

Que la Ville de Québec adopte un règlement municipal permettant d'obliger les promoteurs immobiliers à réserver un nombre de logements abordables dans leurs projets, à défaut de quoi ils seront forcés de verser une compensation financière.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-E17-08-27-13.5

182

Que l'interconnexion entre le RTC et les autres réseaux de transport en commun attenants à la Ville de Québec soit renforcée.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.6

183

Que des mesures visant à maintenir une offre suffisante et de qualité de logements abordables dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery et autres quartiers à proximité de l'Université Laval soient envisagées, ceci afin de limiter le paramètre de la distance entre le lieu de résidence et celui d'études.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-E17-08-27-13.6

184

Que la Ville de Québec envisage le réaménagement de certains de ses tronçons d'autoroutes intraurbaines en boulevards.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.7

185

Que la Ville de Québec intègre le paramètre des autoroutes interurbaines pour élaborer ses plans en matière de développement de la mobilité durable.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.8

186

Que la ville de Québec investisse dans de nouveaux sites de compostage communautaire, en privilégiant les arrondissements dans lesquels ils sont encore absents.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-E17-08-27-13.9

187

Que la Ville de Québec mette en œuvre une campagne d'incitation aux pratiques du compostage domestique et du vermicompostage.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-A17-09-22-05

188

Que la Ville de Québec mette en place des aménagements réservés exclusivement au transport durable, reliant notamment le campus universitaire au centre-ville.

Résolution issue de la plateforme des élections municipales 2017

1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable

CAE-A17-10-20-06

189

Que la CADEUL dénonce les événements à caractère sexuel qui surviennent dans les activités d'intégration et encourage les associations à la mise en place de gestes préventifs pour encourager des intégrations respectueuses.

1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement

CAE-A17-11-17-05.11

190

Que dans un souci d'inclusion des parents-étudiants à la communauté universitaire des aménagements physiques et des espaces universitaires soient prévus, tels que la création de salles d'allaitement et la mise à disposition de tables à langer et de chaises hautes dans l'ensemble des pavillons universitaires.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

2.3.3 Fonctionnement de l'Université Laval - Parents-étudiants

CAE-A17-11-17-05.13

191

Que dans les logements à construire sur le territoire de l'Université ou les rénovations à venir soit prévu un pourcentage de logements prioritairement réservé aux étudiant-e-s qui ont des enfants.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

2.3.3 Fonctionnement de l'Université Laval - Parents-étudiants

CAE-A17-11-17-05.20

192

Que l'Université Laval crée des bourses à l'endroit de celles et ceux bénéficiant du statut de « parents-étudiant », ainsi que diverses mesures de soutien financier leur étant adaptées.

Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval

2.3.3 Fonctionnement de l'Université Laval - Parents-étudiants

CAE-A17-11-17-05.4

193

Que la politique familiale de l'Université Laval stipule clairement le droit pour un parent évoquant sa non-disponibilité en dehors des heures de cours, la possibilité d'effectuer seul les travaux d'équipe, moyennant de potentielles exigences supplémentaires et dans la mesure où cela ne contrevient pas aux objectifs de la formation indiqués dans le plan de cours.

*Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval
2.3.3 Fonctionnement de l'Université Laval - Parents-étudiants*

CAE-A17-11-17-05.6

194

Que l'Université Laval considère la question de l'amélioration de l'offre en matière de services de garde mis à disposition sur le campus pour celles et ceux bénéficiant du statut « parent-étudiant ».

*Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval
2.3.3 Fonctionnement de l'Université Laval - Parents-étudiants*

CAE-A17-11-17-05.7

195

Qu'une réflexion quant à la possibilité de l'ouverture d'une halte-garderie sur le campus soit entamée par l'Université Laval ou que le nombre de places disponibles soit augmenté au sein des structures existantes à l'endroit des personnes bénéficiant du statut « parent-étudiant ».

*Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval
2.3.3 Fonctionnement de l'Université Laval - Parents-étudiants*

CAE-A17-11-17-05.8

196

Que l'Université Laval encourage une extension de la priorité accordée aux parents-étudiants dans l'accès aux services de garde universitaire existants sur les membres du personnel à d'autres structures que celle du Petit Campus, ainsi que la création de places leur étant réservées.

*Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval
2.3.3 Fonctionnement de l'Université Laval - Parents-étudiants*

CAE-A17-11-17-05.9

197

Que l'Université Laval encourage l'aide alternative à la garde à domicile auprès de celles et ceux répondant aux critères associés au statut « parent-étudiant ».

*Résolution issue de l'Avis sur la situation des parents-étudiants à l'Université Laval
2.3.3 Fonctionnement de l'Université Laval - Parents-étudiants*

CAE-H18-01-26-10

198

Que la CADEUL prenne position en faveur de la réforme du mode de scrutin pour un système proportionnel mixte compensatoire à redistribution régionale ;
Que la CADEUL appuie toute initiative de promotion de la réforme du mode de scrutin sur le campus, dont le SENSÉ, et en fasse la promotion à toute opportunité pertinente ;
Que la CADEUL appuie politiquement la campagne Chaque voix compte du Mouvement démocratie nouvelle et participe aux consultations extra-parlementaires qu'il organise dans l'année 2017-2018.

1.3.4 Société - Mode de scrutin

CAE-H18-01-26-09.1

199

Que l'Université Laval soit vigilante lors de l'élaboration d'un nouveau programme quant aux interventions des ordres professionnels vis-à-vis de la structure et du contenu des formations.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.10

200

Que le document stipule que les travaux des différentes instances d'élaboration d'un programme devront répondre aux critères de qualité et de pertinence se rattachant aux valeurs et à la mission d'enseignement de l'Université Laval.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.10

201

Que l'Université Laval autorise la participation potentielle des représentants et représentantes des ordres professionnels lors des travaux menés par les comités d'élaboration de programme, seulement lorsque ces derniers ne seront pas régis par les normes d'un organisme d'agrément professionnel.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.10

202

Qu'un ou qu'une étudiante du cycle et/ou du domaine concerné siège systématiquement sur les comités d'élaboration et d'exploration liés à la mise en place d'un nouveau programme comportant ou non un grade.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.10

203

Que dans le modèle de rapport d'élaboration, pour tout programme de l'Université Laval, soient inclus les objectifs fondamentaux et originels se rattachant à la poursuite d'études supérieures dans les critères de pertinence du programme.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.10

204

Que dans un souci d'intégration socioprofessionnelle et socioculturelle, l'Université Laval travaille au développement de programmes d'accompagnement pour les candidats et candidates diplômé-e-s hors Québec qui souhaitent intégrer un ordre professionnel.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.10

205

Que l'Université Laval travaille au développement de la reconnaissance des acquis afin de limiter en termes de temps la poursuite d'une formation d'appoint pour les candidats et candidates à l'obtention d'un permis ou certificat de spécialiste délivré par un ordre professionnel.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.2

206

Que l'Université Laval contraigne à la présence d'experts et expertes externes afin de réaliser l'évaluation périodique de ses programmes agréés donnant ouverture à un ordre professionnel.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.3

207

Que les experts et expertes externes mobilisé-e-s lors de l'évaluation périodique d'un programme agréé donnant ouverture à un ordre professionnel ne soient ni des représentants et représentantes de l'organisme d'agrément, ni de l'ordre concerné.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.4

208

Que les procédures de l'évaluation périodique soient appliquées aux certificats et DESS créés il y a plus de 7 ans et dont la majorité des cours ne font pas partie initialement d'un programme comportant un grade.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.5

209

Que l'Université Laval remette en question la pertinence des requêtes de divers organismes d'agrément quant à la nécessité que certains enseignant-e-s détiennent un permis d'exercice de l'ordre professionnel concerné.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.6

210

Que l'Université Laval veuille à ce que le choix des 15 crédits de formation complémentaire prévus au Règlement des études soit réellement laissé à la discrétion des étudiants et étudiantes poursuivant un programme de grade donnant ouverture au titre délivré par un ordre professionnel.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.7

211

Que l'Université Laval soit vigilante vis-à-vis des choix de formules pédagogiques, telles que l'approche par compétences et l'approche-programme, et ce, par souci de préservation de son autonomie dans sa façon de dispenser ses formations.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.8

212

Que le VREAE produise un document explicatif et exhaustif des procédures associées à l'élaboration d'un programme de l'Université Laval, et ce, afin de faciliter le processus.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-01-26-09.9

213

Que le document précise les mandats associés à chacune des instances consultées ainsi que leur composition.

Résolution issue de l'Avis sur l'implication des ordres professionnels au sein des établissements universitaires

2.1.5 Affaires pédagogiques - Ordres professionnels

CAE-H18-03-16-06.1

214

Que la CADEUL travaille à rendre accessibles du logement plus abordable et de meilleure qualité à la communauté étudiante de l'Université Laval.

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-H18-03-16-06.2

215

Que la CADEUL travaille avec l'UTILE à l'implantation d'une offre de logement de qualité et à un prix abordable.

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-E18-05-27-06

216

Que le Gouvernement du Québec instaure le Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire (FSSEP) en bonifiant le taux de cotisation actuel du FSS pour pallier au sous-financement du réseau de l'enseignement supérieur.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.2.2 Fonctionnement des universités - Fonds des services de santé*

CAE-E18-05-27-06

217

Que le gouvernement du Québec élabore un projet de loi impliquant davantage de transparence et un encadrement accru vis-à-vis de la rémunération et des divers avantages du personnel de la haute administration des établissements universitaires de la province.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.2.4 Fonctionnement des universités - Gouvernance des universités*

CAE-E18-05-27-06

218

Que le gouvernement du Québec adapte la Loi sur le vérificateur général afin d'y inclure à charte au mandat du vérificateur général ou de la vérificatrice générale du Québec.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.2.8 Fonctionnement des universités - Autres*

CAE-E18-05-27-06.1

219

Que le gouvernement du Québec modifie les paramètres de l'Aide financière aux études selon les modalités suivantes :

- Effectuer le rattrapage du revenu mensuel protégé au niveau du salaire minimum actuel et qu'il soit indexé en fonction de l'évolution de ce dernier;
- Mettre à jour le niveau des dépenses admises pour inclure les frais de branchement au réseau Internet et les frais de transport pour tous les bénéficiaires du programme;
- Cesse de considérer les pensions alimentaires comme un revenu lors du calcul de la contribution de l'étudiant-e.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.1.2 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Aide financière aux études*

CAE-E18-05-27-06.1

220

Que le gouvernement du Québec réinvestisse minimalement 842 M\$ dans le réseau de l'enseignement supérieur afin de pallier son sous-financement chronique.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités*

CAE-E18-05-27-06.1

221

Que le gouvernement du Québec mette en place un Conseil des universités du Québec sans remplacer le Conseil supérieur de l'éducation.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec*

CAE-E18-05-27-06.1

222

Que le gouvernement du Québec s'assure, notamment à travers son soutien à la mission de Sans oui, c'est non!, de financer adéquatement et de façon pérenne les mesures de prévention et d'intervention contre les violences à caractère sexuelles dans les institutions d'enseignement supérieur.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement*

CAE-E18-05-27-06.1

223

Qu'un crédit d'impôt visant la hausse du taux de rétention des étudiantes et étudiants internationaux soit mis en place par le gouvernement.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-E18-05-27-06.2

224

Que le Gouvernement du Québec instaure un programme de ressources éducatives libres au sein d'une éventuelle plateforme eCampus Québec afin de favoriser l'accès à du contenu éducatif francophone de qualité et avec l'objectif de faciliter l'accessibilité financière aux études.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.1.3 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Accès à l'éducation*

CAE-E18-05-27-06.2

225

Que le gouvernement du Québec priorise le financement des services aux étudiantes et étudiants dans le cadre de ce réinvestissement.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités*

CAE-E18-05-27-06.2

226

Que le gouvernement du Québec assure une représentation étudiante adéquate et suffisante au sein du futur Conseil des universités du Québec.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec*

CAE-E18-05-27-06.2

227

Que le gouvernement du Québec évalue périodiquement les impacts des mesures implantées dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre les violences à caractère sexuel et les adapte en conséquence.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
1.3.3 Société - Violences à caractère sexuelles (VACS) et consentement*

CAE-E18-05-27-06.2

228

Que ce crédit soit applicable à l'ensemble des étudiantes et étudiants internationaux, à l'exception de celles et ceux assumant des frais de scolarité similaires à ceux des étudiant-e-s québécois-e-s et qu'il réponde aux caractéristiques suivantes :

- Qu'il prenne la forme d'un crédit d'impôt non remboursable
- Qu'il permette le remboursement complet des frais de scolarité différenciés assumés par l'étudiant-e
- Qu'il puisse être réparti jusqu'à concurrence de 10 ans
- Qu'il soit reportable jusqu'à concurrence de 10 ans

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections provinciales 2018
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-A18-09-21-06

229

Que le conseil exécutif se repenche sur l'avis afin de l'étoffer, entre autres afin d'ajouter des statistiques sur la fréquentation des étudiantes et étudiants internationaux et leur situation financière ainsi que l'impact de leur présence sur l'offre de formation.

2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux

CAE-A18-10-19-06.1

230

Que le gouvernement ait de nouveau la responsabilité de fixer le montant des droits de scolarité des étudiantes et étudiants internationaux, et ce, indépendamment des cycles d'études et des familles disciplinaires.

*Extrait de l'Avis sur la déréglementation des étudiantes et étudiants internationaux
1.2.6 Fonctionnement des universités - Frais de scolarité*

CAE-A18-10-19-06.2

231

Que le gouvernement soit le seul percepteur des frais de scolarité dont doivent s'acquitter les étudiantes et les étudiants internationaux.

*Extrait de l'Avis sur la déréglementation des étudiantes et étudiants internationaux
1.2.6 Fonctionnement des universités - Frais de scolarité*

CAE-A18-10-19-06.3

232

Que le gouvernement rétablisse le versement des subventions normées pour l'ensemble du réseau universitaire et procède de nouveau à leur ajustement selon l'effectif étudiant international.

*Extrait de l'Avis sur la déréglementation des étudiantes et étudiants internationaux
1.2.6 Fonctionnement des universités - Frais de scolarité*

CAE-A18-10-19-10

233

Que la CADEUL accorde son appui à l'avis pour un meilleur contrôle des armes à feu au Canada.

1.3.5 Société - Autres

CAE-A18-12-07-05.1

234

Que la CADEUL accentue les négociations avec l'Université Laval et les paliers de gouvernements pour obtenir un investissement dans le projet de LPU.

1.5.1 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Laissez-passer universitaire (LPU)

CAE-A18-12-07-05.2

235

Que l'investissement serve à faire diminuer le prix du LPU.

1.5.1 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Laissez-passer universitaire (LPU)

CAE-A18-12-07-08

236

Que la CADEUL revendique le maintien de l'âge de consommation, possession et achat à 18 ans, en concordance avec celle pour l'alcool et le tabac;

1.3.5 Société - Autres

CAE-A18-12-07-09.1

237

Que la CADEUL s'oppose à toutes modifications de la loi sur le cannabis visant à restreindre la possession sur les campus universitaires;

1.3.5 Société - Autres

CAE-A18-12-07-09.3

238

Que la CADEUL incite le gouvernement à mettre ses efforts pour combattre les problèmes de consommation chez les jeunes à sa source, en mettant sur pied des programmes de réhabilitation, de sensibilisation et de prévention.

1.3.5 Société - Autres

CAE-H19-01-25-07

239

Que le gouvernement du Québec s'engage à ne pas moduler les frais de scolarité des étudiantes et des étudiants québécois, canadiens et internationaux.

Extrait de l'Avis sur le financement des universités.

1.2.6 Fonctionnement des universités - Frais de scolarité

CAE-H19-01-25-07.1

240

Que l'enveloppe dédiée aux services aux étudiantes et étudiants soit rétablie au sein des règles budgétaires.

Extrait de l'Avis sur le financement des universités

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-H19-01-25-07.2

241

Que la nouvelle formule de financement n'augmente pas la facture des étudiantes et des étudiants du Québec, du Canada ou de l'international

Extrait de l'Avis sur le financement des universités

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-H19-01-25-07.3

242

Que le calcul du financement des universités québécoises lié à l'enseignement et au soutien à l'enseignement et à la recherche soit repensé pour diminuer le poids des EETP et pour y inclure d'autres paramètres.

Extrait de l'Avis sur le financement des universités

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-H19-01-25-07.4

243

Que la nouvelle formule de financement maintienne une prévisibilité du financement auquel auront accès les universités québécoises.

Extrait de l'Avis sur le financement des universités

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-H19-01-25-08

244

Puisque la formule de financement par mandats stratégiques incite les universités à délaisser son caractère multidisciplinaire, nous incitons à prendre des mesures pour atténuer ses effets. Une de ces mesures serait d'annuler le financement par mandats stratégiques.

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-H19-01-25-09

245

Que la nouvelle formule de financement incite les universités québécoises à conserver leur caractère multidisciplinaire.

1.2.1 Fonctionnement des universités - Financement des universités

CAE-H19-01-25-10

246

Que soit créé un CUQ composé d'au moins 25% d'étudiant.e.s avec une représentation des différents cycles et des différentes universités au sein de sa structure

1.2.7 Fonctionnement des universités - Conseil des universités du Québec

CAE-H19-01-25-12

247

Que le Gouvernement du Québec actualise le niveau des dépenses admises au sein du programme de l'Aide financière aux études afin qu'il corresponde au budget étudiant actuel en vue de réduire la précarité découlant du coût du logement.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

1.1.2 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Aide financière aux études

CAE-H19-01-25-12

248

Que le Gouvernement du Canada bonifie sa Stratégie nationale sur le logement en y incluant un volet spécifique destiné au soutien au logement étudiant

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-H19-01-25-12.1

249

Que la Société canadienne d'hypothèque et de logement développe un programme dédié de soutien financier aux projets de logement abordable pour la communauté étudiante.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-H19-01-25-12.2

250

Que le Gouvernement du Québec octroie davantage de pouvoirs à la Ville de Québec en matière d'habitation, notamment en ce qui a trait à la création de programmes sans l'autorisation préalable de la Société d'habitation du Québec.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-H19-01-25-12.3

251

Que la Société d'habitation du Québec relance le Programme spécial pour un projet pilote de logements pour étudiants et en mette à jour les dispositions pour en faire un programme permanent dédié au financement de projets de logement abordable pour la communauté étudiante, et ce, sans affecter les sommes allouées aux autres programmes de soutien au logement pour les différentes populations en situation de précarité.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-H19-01-25-12.4

252

Que la Ville de Québec mette sur pied un projet pilote voué au développement de logement abordable pour la communauté étudiante.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-H19-01-25-12.5

253

Que la Ville de Québec mette en place une stratégie pour maintenir la mixité socio-économique sur le territoire visé par le PPU du Plateau centre de Sainte-Foy et dans les territoires périphériques de l'Université Laval.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-H19-01-25-12.6

254

Que la Ville de Québec implante des mesures pour atténuer la hausse du niveau des loyers à prévoir le long du parcours du futur Réseau de transport structurant de la Capitale.

Extrait de l'Avis sur le logement étudiant

1.5.2 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Urbanisme et logement

CAE-H19-01-25-13	255
Que la CADEUL se positionne en faveur de la rémunération de tous les stages.	
<i>1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation</i>	
CAE-H19-03-15-08.1	256
Que le gouvernement annule le projet de financement par mandats stratégiques	
<i>Extrait de l'Avis sur le financement des universités modifié</i>	
<i>2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux</i>	
CAE-H19-03-15-08.10	257
Que le coût des cours de langue française offert sur le campus soit diminué pour les étudiantes et étudiants allophones afin de faciliter leur francisation et par extension, leur intégration à la communauté universitaire.	
<i>Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale</i>	
<i>2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux</i>	
CAE-H19-03-15-08.11	258
Que l'Université Laval et ses composantes veillent à offrir davantage d'informations sur la culture de l'emploi au Québec et les possibilités d'emploi hors campus à la communauté étudiante internationale avant son arrivée sur le campus.	
<i>Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale</i>	
<i>2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux</i>	
CAE-H19-03-15-08.12	259
Que l'Université Laval et ses composantes travaillent au développement et à la diversification des destinations offertes en ce qui concerne la mobilité sortante, en portant une attention particulière aux programmes au sein desquels l'international constitue une dimension majeure de la formation	
<i>Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale</i>	
<i>2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux</i>	

CAE-H19-03-15-08.13

260

Que l'Université Laval encourage le corps professoral à faire valoir auprès de la communauté étudiante les divers avantages reliés à la poursuite d'un séjour de mobilité.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux

CAE-H19-03-15-08.14

261

Que l'ensemble des écoles, départements et facultés aient sur leur site Internet un onglet intitulé « Mobilité internationale » offrant de l'information concernant la mobilité étudiante sortante.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux

CAE-H19-03-15-08.15

262

Que l'onglet « Mobilité internationale » contienne notamment les éléments suivants :

- Les critères d'admissibilité à un séjour de mobilité
- Les dates limites de dépôt d'un dossier de candidature
- Les personnes-ressources en matière de mobilité sortante dans l'unité
- Les destinations proposées et établissements partenaires
- Les possibilités de financement offertes
- Le lien vers le site Internet du Bureau international
- Les informations contenues dans la section Questions fréquentes présente sur le site Internet du Bureau international.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux

CAE-H19-03-15-08.16

263

Que les étudiantes et étudiants désirant réaliser un parcours international soient adéquatement accompagnés et ce, depuis la constitution de leur dossier de candidature jusqu'à leur retour.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux

CAE-H19-03-15-08.17

264

Que la mobilité internationale sortante soit davantage promue auprès de la communauté étudiante universitaire.

Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale

2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux

CAE-H19-03-15-08.18

265

Que les rencontres sur les possibilités de mobilité internationale offertes par la gestion des études de chaque programme et/ou l'acteur désigné en ce sens pour le faire soient systématiquement intégrées dans l'accueil et l'intégration des nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes, le cas échéant.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.19

266

Que les informations fournies sur la mobilité internationale abordent non seulement les diverses opportunités de mobilité s'offrant au sein du programme concerné, mais qu'elles permettent aussi de soulever les contraintes liées à la structure du programme et qui pourraient venir perturber le cheminement universitaire de l'étudiante ou de l'étudiant.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.2

267

Que l'Université Laval et ses composantes veillent à offrir davantage d'informations sur la vie au Québec et la culture québécoise à la communauté étudiante internationale avant son arrivée sur le campus.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.20

268

Que l'Université Laval continue de travailler au développement de différentes formules de mobilité afin de s'adapter d'une part aux divers cheminements académiques des formations universitaires de premier cycle et d'une autre, à la diversité des réalités étudiantes.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.21

269

Que les activités et projets des différentes associations étudiantes de la CADEUL concernant la mobilité internationale fassent l'objet d'échange lors d'instances informelles de la CADEUL, telles que la Table des affaires pédagogiques ou la Table des affaires internes et évènementielles.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.22

270

Que l'Université Laval veille à l'intensification de l'internationalisation de ses activités, que ce soit à travers le recrutement international ou activités de recherche ou ses activités d'enseignement dans l'optique de faire partie intégrante des réseaux universitaires internationaux.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.23

271

Que des opportunités de communication soient instaurées entre les facultés afin que celles-ci puissent échanger en matière de mobilité internationale.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.3

272

Que la fréquence de diffusion du Guide pratique des étudiants étrangers du Bureau de la vie étudiante soit accentuée afin d'assurer un meilleur relais des informations essentielles auprès de la communauté étudiante internationale.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.4

273

Que l'Université Laval veille à améliorer la promotion des différents services offerts par le Bureau de la vie étudiante en ce qui a trait à l'accueil et à l'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.5

274

Que l'Université Laval s'assure que les informations utiles aux étudiantes et étudiants en mobilité entrante à l'Université Laval soient consignées en un même lieu et qu'elles soient facilement accessibles.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.6

275

Que l'Université Laval et ses composantes veillent à offrir davantage d'informations sur le système d'enseignement supérieur québécois à la communauté étudiante internationale avant son arrivée sur le campus.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.7

276

Que les activités et projets des différentes associations étudiantes membres de la CADEUL concernant la mobilité internationale entrante soient valorisés dans un objectif de sensibilisation à l'intégration des étudiantes et étudiants internationaux.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.8

277

Que l'ensemble du corps professoral invite les étudiantes et les étudiants à intégrer les personnes en mobilité entrante lors de la réalisation de travaux d'équipe.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-H19-03-15-08.9

278

Que l'Université Laval fasse en sorte que le programme de jumelage offert par le Bureau de la vie étudiante bénéficie d'une meilleure visibilité auprès de la communauté étudiante compte tenu du fait qu'il s'agit d'un facteur important d'intégration pour les étudiantes et les étudiants internationaux.

*Extrait de l'Avis sur la mobilité étudiante internationale
2.1.6 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants internationaux*

CAE-E19-06-23-09

279

Que le gouvernement fédéral procède au calcul du montant compensatoire auquel le Québec a droit en raison des modifications apportées au Programme canadien de bourses aux étudiants suite à l'abolition du crédit d'impôt sur les frais de scolarité et au crédit d'impôt pour les manuels scolaire et ce d'ici le budget 2021-2022.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019
1.2.5 Fonctionnement des universités - Transferts fédéraux*

CAE-E19-06-23-09

280

Que le gouvernement fédéral bonifie le Fonds de soutien à la recherche afin que les coûts indirects de la recherche soient financés à un minimum de 40% des coûts directs de la recherche universitaire.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019
1.2.8 Fonctionnement des universités - Autres*

CAE-E19-06-23-09

281

Que le gouvernement fédéral s'engage à réformer le mode de scrutin actuellement en vigueur au Canada en vue d'y introduire des éléments de proportionnalité.

1.3.4 Société - Mode de scrutin

CAE-E19-06-23-09

282

Que le gouvernement fédéral assure le financement du projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec, à hauteur de 1,2 G\$, tel qu'annoncé.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019
1.5.3 Région métropolitaine de la Capitale-Nationale - Environnement et transport durable*

CAE-E19-06-23-09.1

283

Que le gouvernement fédéral mette en place les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019
1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles*

CAE-E19-06-23-09.2

284

Que le gouvernement fédéral axe sa politique énergétique uniquement vers le développement des énergies renouvelables.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019
1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles*

CAE-E19-06-23-09.3

285

Que le gouvernement fédéral cesse de financer et subventionner les secteurs pétrolier et gazier.

*Extrait de Plateforme de revendications- Élections fédérales 2019
1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles*

CAE-E19-06-23-10

286

Que la CADEUL appuie le mouvement initié par le collectif La planète s'invite à l'Université Laval et ses 3 revendications.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-E20-06-28-08

287

"Que la CADEUL appuie la revendication et les sept principes de la CEVES, soit: "la mise en place immédiate d'un plan d'urgence climatique s'adressant aux gouvernements, aux entreprises, aux institutions éducatives et aux autres acteurs de la sphère publique. Ce plan doit s'ancrer fermement dans les sept principes suivants :

I. Respecter la science et les savoirs autochtones;

II. L'adoption d'une loi climatique qui, par des cibles annuelles contraignantes, forcerait l'atteinte de la carboneutralité en 2030 et la réduction des émissions de gaz à effets de serre à un niveau équitable face au reste de la population mondiale selon sa capacité de rétention de carbone, la taille de sa population et son historique de pays colonisateur et industriel du Nord Global;

III. Exiger la mise en œuvre complète de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, jusqu'à consultation des communautés autochtones concernées;

IV. Assurer la protection des communautés vulnérables du Canada, particulièrement des communautés racisées qui sont touchées disproportionnellement par la crise climatique;

V. Œuvrer en collaboration avec les populations du globe qui sont disproportionnellement affectées par la crise climatique en reconnaissant la responsabilité historique du Canada envers ces populations;

VI. Exiger la mise en œuvre à tous les paliers d'éducation de la Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté développée par la Coalition Éducation, Environnement, Écocitoyenneté;

VII. Exiger un arrêt complet et immédiat de tout projet d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures en parallèle à des formations professionnelles visant à faciliter la mobilité et le transfert de la main d'œuvre des secteurs concernés vers ceux des énergies renouvelables."

Avait été énoncé au caucus ainsi: " Que la CADEUL appuie la revendication et les sept principes de CEVES : les principes à la suite"

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-A19-10-25-06.1

288

Que le Règlement des études soit féminisé.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.10

289

Que la réalité et les particularités des baccalauréats intégrés soient considérées au sein du Règlement des études.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.11

290

Que les recommandations faites par la CADEUL dans son « Avis sur les baccalauréats intégrés à l'Université Laval » soient considérées dans la révision du Règlement des études.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.12

291

Que les priorités d'accès à un cours soient revues pour considérer la réalité des étudiantes et des étudiants inscrits dans un baccalauréat intégré.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.13

292

Que l'Université Laval se dote d'une politique institutionnelle sur l'évaluation des apprentissages au premier cycle.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.14

293

Que le Règlement des études balise le nombre d'évaluations sommatives auxquelles la communauté étudiante peut être soumise en une journée.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.15

294

Que le Règlement des études encadre davantage les modifications au plan de cours découlant de circonstances exceptionnelles et prévoit des accommodements pour les étudiantes et les étudiants.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.16

295

Que les échecs disciplinaires n'aient pas d'effets sur le calcul de la moyenne de programme.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.17

296

Que les modalités d'exclusions prévues aux articles 348 et 349 fassent abstraction des échecs disciplinaires.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.18

297

Que l'article 349d du Règlement des études prévoit plutôt une exclusion de programme pour les étudiantes et les étudiants ayant un deuxième échec à un stage ou toute autre activité de formation dûment désignée dont la réussite est requise pour la poursuite de son programme.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.19

298

Que les exigences supplémentaires imposées aux étudiantes et aux étudiants en poursuite sous-condition soient balisées et encadrées par le Règlement des études.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.2 Qu'un lexique soit ajouté au Règlement des études. <i>Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération</i> <i>2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études</i>	299
CAE-A19-10-25-06.20 Qu'une révision institutionnalisée du Règlement des études soit prévue aux deux ans. <i>Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études</i> <i>2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études</i>	300
CAE-A19-10-25-06.21 Que des représentantes et des représentants étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs soient consultés et participent à l'analyse préliminaire du Règlement des études prévue à l'article 412. <i>Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études</i> <i>2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études</i>	301
CAE-A19-10-25-06.3 Que le Règlement des études ait deux sections distinctes définies comme suit : i. Les études de premier cycle ; ii. Les études supérieures et postdoctorales. <i>Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération</i> <i>2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études</i>	302
CAE-A19-10-25-06.4 Que le Règlement des études considère et cite explicitement les différents documents officiels de l'Université Laval qui s'appliquent conjointement au Règlement des études. <i>Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération</i> <i>2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études</i>	303

CAE-A19-10-25-06.5

304

Que la Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents de l'Université Laval ainsi que les recours qu'elle prévoit soient pris en compte et priorisés dans la révision du Règlement des études.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.6

305

Que les instances administratives reprenant les tâches de la Direction générale de premier cycle soient clairement établies dans le Règlement des études.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.7

306

Qu'une expertise en matière d'encadrement pédagogique pour les étudiantes et les étudiants de premier cycle soit maintenue malgré la dissolution de la Direction générale de premier cycle.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.8

307

Que la réalité des cours donnés à distance soit considérée au sein du Règlement des études.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-06.9

308

Qu'une période d'une semaine soit prévue pour l'adoption des plans de cours dans le cas des cours donnés à distance.

*Extrait de l'Avis sur la révision du Règlement des études
2.1.8 Affaires pédagogiques - Règlement des études*

CAE-A19-10-25-07

309

Que la CADEUL se positionne contre la Loi sur la laïcité de l'État adoptée le 16 juin 2019.

1.3.5 Société - Autres

CAE-A19-11-15-05.1

310

Que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) collecte systématiquement, pour chaque session, des statistiques concernant les étudiantes et étudiants de première génération portant sur leur nombre, statut, cycle et champs d'études.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.10

311

Que l'Université Laval conçoive des bourses d'études institutionnelles offertes aux étudiantes et étudiants de première génération universitaire qui remplissent certains critères d'admissibilité.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.11

312

Que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) produise une documentation sur la gestion budgétaire destinée à l'ensemble des étudiantes et étudiants nouvellement inscrits, ou en voie de s'inscrire, à l'une des institutions universitaires du Québec.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.12

313

Que l'Université Laval publicise de façon plus soutenue son service de soutien à la gestion budgétaire pour la tranche d'étudiantes et d'étudiants de première génération universitaire.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.13

314

Que les différentes mesures et programmes recommandés par la CADEUL au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et à l'Université Laval tiennent compte des réalités des étudiantes et étudiants de première génération universitaire en situation d'intersectionnalité.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.14

315

Que la documentation produite par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et l'Université Laval inclue une ou des sections sur les étudiantes et étudiants de première génération universitaire en situation d'intersectionnalité.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.2

316

Que l'Université Laval collecte systématiquement, pour chaque session, des statistiques concernant les étudiantes et étudiants de première génération universitaire portant sur leur nombre, statut, cycle et champs d'études.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.3

317

Que l'Université Laval produise un outil communicationnel concernant les étudiantes et étudiants de première génération universitaire.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.4

318

Que l'outil communicationnel sur les étudiantes et étudiants de première génération développé par l'Université Laval soit disponible en tout temps sur divers sites web d'instances de l'Université Laval, ainsi qu'en version papier sur le campus.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.5

319

Que l'Université Laval développe au sein de toutes les facultés des journées préparatoires aux études universitaires et que celles-ci incluent une dimension plus axée sur le fonctionnement de l'université.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.6

320

Que l'Université Laval développe un programme de mentorat qui serait offert à toutes les étudiantes et tous les étudiants de première génération universitaire.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.7

321

Que l'Université Laval permette aux étudiantes et étudiants de première génération des Collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEPs) de la région de la Capitale-Nationale de rencontrer des étudiantes et étudiants de première génération universitaire dans le cadre du programme de mentorat.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.8

322

Que l'Université Laval s'assure que ces services de soutien à la santé mentale tiennent compte des réalités scolaires distinctives des étudiantes et étudiants de première génération universitaire.

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-05.9

323

Que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ajoute un paramètre favorisant les étudiantes et étudiants de première génération universitaire dans le calcul de l'aide financière aux études (AFE).

*Extrait de l'Avis sur la condition des étudiantes et étudiants de première génération
2.1.7 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants de première génération*

CAE-A19-11-15-07

324

Que l'Université Laval abolisse les loyers pour les cafés étudiants et qu'elle diminue les loyers des autres types de concessions alimentaires étudiantes à un maximum de 4% du chiffre d'affaires réel.

2.6. Services alimentaires

CAE-A19-12-06-06

325

Que la CADEUL se positionne contre tout projet de loi du gouvernement du Québec visant à bannir le port de signes religieux des employé-es de l'État, sauf celles et ceux exerçant un pouvoir coercitif.

1.3.5 Société - Autres

CAE-H20-01-24-06.1

326

Que l'Université Laval réaffirme le caractère francophone de l'université tel que mis de l'avant dans sa politique linguistique.

*Résolution issue de l'Avis sur la langue d'enseignement à l'Université Laval
2.1.4 Affaires pédagogiques - Langue d'enseignement*

CAE-H20-01-24-06.10

327

Que l'Université Laval mette en place une ressource dont le mandat serait d'encadrer et de valoriser la langue française en assurant, entre autres, la reconnaissance de la politique linguistique et en recevant les plaintes relatives à cette politique.

*Résolution issue de l'Avis sur la langue d'enseignement à l'Université Laval
2.1.4 Affaires pédagogiques - Langue d'enseignement*

CAE-H20-01-24-06.2

328

Que l'Université Laval s'attarde plus activement à faire connaître sa politique linguistique auprès de la communauté universitaire.

*Résolution issue de l'Avis sur la langue d'enseignement à l'Université Laval
2.1.4 Affaires pédagogiques - Langue d'enseignement*

CAE-H20-01-24-06.3

329

Que l'Université Laval s'assure que les informations concernant les services de soutien à l'apprentissage du français soient plus aisément repérables sur le site web officiel de l'université.

*Résolution issue de l'Avis sur la langue d'enseignement à l'Université Laval
2.1.4 Affaires pédagogiques - Langue d'enseignement*

CAE-H20-01-24-06.4

330

Que l'Université Laval offre un service standardisé d'aide à la rédaction en français pour le personnel enseignant dont la langue maternelle ou la langue d'usage commune n'est pas le français

*Résolution issue de l'Avis sur la langue d'enseignement à l'Université Laval
2.1.4 Affaires pédagogiques - Langue d'enseignement*

CAE-H20-01-24-06.5

331

Que l'Université Laval s'assure que l'évaluation formelle de l'enseignement comporte systématiquement des questions sur la qualité de la langue d'enseignement.

*Résolution issue de l'Avis sur la langue d'enseignement à l'Université Laval
2.1.4 Affaires pédagogiques - Langue d'enseignement*

CAE-H20-01-24-06.6

332

Que l'évaluation formelle de l'enseignement ait systématiquement lieu lorsqu'un membre du personnel enseignant n'a pas répondu aux critères langagiers prévus par l'Université Laval lors de l'embauche.

*Résolution issue de l'Avis sur la langue d'enseignement à l'Université Laval
2.1.4 Affaires pédagogiques - Langue d'enseignement*

CAE-H20-01-24-06.7

333

Que l'Université Laval assure un contrôle plus strict de la qualité du français chez le personnel enseignant.

*Résolution issue de l'Avis sur la langue d'enseignement à l'Université Laval
2.1.4 Affaires pédagogiques - Langue d'enseignement*

CAE-H20-01-24-06.8

334

Que l'Université Laval crée un service de conseil linguistique en ligne s'adressant à toute la communauté étudiante lavalloise.

*Résolution issue de l'Avis sur la langue d'enseignement à l'Université Laval
2.1.4 Affaires pédagogiques - Langue d'enseignement*

CAE-H20-01-24-06.9

335

Que l'Université Laval crée un formulaire en ligne de plainte relative à la politique linguistique.

*Résolution issue de l'Avis sur la langue d'enseignement à l'Université Laval
2.1.4 Affaires pédagogiques - Langue d'enseignement*

CAE-H20-02-21-07

336

Que la CADEUL se positionne contre le projet Énergie Saguenay et le projet de gazoduc associé.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-H20-02-21-08

337

Que la CADEUL se positionne contre tout nouveau projet lié à l'extraction gazière ou pétrolière qui prendrait place au Québec et demande donc leur interdiction.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-E20-06-28-11.1

338

Que l'Université Laval, conjointement avec la CADEUL, mette en place un « Plan d'action institutionnel pour améliorer la santé psychologique étudiante

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.10

339

Que l'Université Laval instaure des ressources psychologiques pour la communauté étudiante étant aux prises avec des troubles de toxicomanie.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.11

340

Que l'Université Laval fasse la promotion du soutien entre pairs auprès de la communauté universitaire.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.12

341

Que l'Université Laval entame des réflexions quant à la culture d'excellence et le climat de compétition au sein de ses programmes d'études et mette en place des mesures pour les amoindrir.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.13

342

Que le « Plan d'action institutionnel pour améliorer la santé psychologique étudiante » propose des stratégies pour répondre à la pluralité des réalités étudiantes, notamment les particularités des personnes issues de la diversité de genre, des personnes en situation de handicap, des personnes issues de la diversité sexuelle ainsi que des personnes autochtones.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.14

343

Que le gouvernement du Québec mette en place une politique nationale d'amélioration de la santé psychologique étudiante et y accorde une importance de premier plan.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.15

344

Que les gouvernements mettent en place des enveloppes budgétaires dédiées afin de permettre aux établissements universitaires d'améliorer la santé psychologique étudiante, notamment en améliorant leurs conditions d'études.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.2

345

Que l'Université Laval mette en place un mécanisme de suivi du « Plan d'action institutionnel pour améliorer la santé psychologique étudiante », notamment par la mise en place d'un comité institutionnel de suivi impliquant intimement la communauté étudiante.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.3

346

Que la CADEUL encourage et soutienne ses associations membres dans la mise en place de mesures favorisant la santé psychologique étudiante.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.4

347

Que les mesures mises en place par le « Plan d'action institutionnel pour améliorer la santé psychologique étudiante » visent prioritairement à contrer le sentiment de solitude vécu au premier cycle.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.5

348

Que l'Université Laval mette en place des mesures diversifiées pour promouvoir l'importance d'adopter de saines habitudes de sommeil.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.6

349

Que l'Université Laval prévoie des espaces physiques dédiés au repos et à la relaxation sur ses campus.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.7

350

Que l'Université Laval fasse la promotion de saines habitudes de vie en visant notamment l'importance des saines habitudes alimentaires.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.8

351

Que l'Université Laval développe des stratégies pour contrer la précarité financière étudiante.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-06-28-11.9

352

Que l'Université Laval s'assure que les mesures mises en place soient abordables pour la population étudiante.

*Adopté dans l'Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l'Université Laval
1.1.4 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Santé psychologique*

CAE-E20-08-23-09.1

353

Que les services aux étudiantes et aux étudiants de l'Université Laval affichent clairement sur leur page d'accueil Web les informations permettant aux étudiantes et aux étudiants de les contacter. Ces informations devraient être accessible au premier coup d'œil sur le site Web des services.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.10

354

Que l'Université Laval s'assure que les étudiantes et les étudiants de première année recevront une attention particulière et du soutien dans leurs études à distance tout au long de l'année universitaire 2020-2021.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.11

355

Que l'Université Laval élabore des mesures concrètes visant à accompagner les étudiantes et les étudiants en situation de handicap durant leurs cours et leurs évaluations.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.12

356

Que l'Université Laval s'assure que les cours et les activités à distance de type synchrone soient enregistrés pour permettre aux étudiantes et aux étudiants, et plus particulièrement à celles et ceux à l'international, d'y avoir accès en tout temps durant l'année universitaire 2020-2021.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.13

357

Que l'Université Laval s'assure que les étudiantes et les étudiants qui font leur formation à distance à partir de l'international aient accès à des accommodements au niveau des plages horaires pour effectuer leurs évaluations.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.14

358

Que l'Université Laval s'assure que les étudiantes et les étudiants ayant un accès limité à Internet aient accès à des locaux équipés d'ordinateurs dans chaque pavillon ainsi qu'à la Bibliothèque de l'Université Laval durant l'année universitaire 2020-2021.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.15

359

Que l'Université Laval s'assure de la mise en place de mécanismes afin que le personnel enseignant offre une période de discussion (classe virtuelle synchrone, forum de discussion, etc.) à propos du plan de cours avec les étudiantes et les étudiants dès le début de la session.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.16

360

Que l'Université Laval demande au personnel enseignant d'indiquer clairement les modalités d'évaluation, y compris de qualifier les travaux d'équipe dans les plans de cours en utilisant les termes du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval, soit le « travail collectif » et le « travail commun ».

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.17

361

Que l'Université Laval assure la mise en place de mécanismes permettant aux étudiantes et aux étudiants d'obtenir une réelle rétroaction sur la correction des évaluations faites en formation à distance et qu'elle favorise la consultation physique des évaluations lorsque cela est possible

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.18

362

Que l'Université Laval promeuve et valorise l'évaluation de la formation, y compris l'appréciation de l'enseignement en cours d'activité de formation, et réinstaura celle de fin d'activité de formation dès l'automne 2020.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.2

363

Que l'Université Laval mène une vaste campagne de publicisation auprès des étudiantes et des étudiants sur l'accessibilité aux services de soutien psychologique, et ce, en utilisant divers modes de communication (p. ex. courriels, lettres par la poste, appels téléphoniques, etc.).

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.3

364

Que l'Université Laval s'assure que plusieurs des formations pédagogiques sur la formation à distance offerte au personnel enseignant lors de l'été 2020 soient renouvelées pour l'année universitaire de 2020-2021. Ces formations permettent d'adapter les méthodes d'enseignement et d'évaluations, en plus de faciliter l'utilisation du matériel technologique.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.4

365

Que l'Université Laval mette en place de nouvelles formations pédagogiques sur la formation à distance destinées au personnel enseignant pour l'année universitaire de 2020-2021.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.5

366

Que l'Université Laval s'assure que l'application de l'article 162 du Règlement des études, qui stipule que tout changement à un plan de cours doit requérir le consentement unanime des étudiantes et des étudiants, soit maintenue malgré les circonstances actuelles

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.6

367

Que l'Université Laval s'assure que la date limite d'abandon des cours avec remboursement des droits de scolarité, ainsi que celle de l'abandon sans mention d'échec et sans remboursement des droits de scolarité, soit toutes deux clairement indiquées dans chaque plan de cours durant l'année universitaire 2020-2021.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.7

368

Que l'Université Laval repousse la date limite d'abandon des cours avec remboursement des droits de scolarité, ainsi que celle de l'abandon sans mention d'échec et sans remboursement des droits de scolarité, pour l'ensemble des cours de l'année universitaire 2020-2021.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.8

369

Que l'Université Laval fasse signer une déclaration d'intégrité à toutes les étudiantes et à tous les étudiants durant l'année universitaire 2020-2021. Cette déclaration d'intégrité pourrait être signée une seule fois pour toutes les évaluations auxquelles les étudiantes et les étudiants seront soumis dans un même cours ou être signée avant chaque évaluation. Elle pourrait aussi être distribuée sous format électronique (p. ex. PDF ou outil Questionnaires) ou sous format papier.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-E20-08-23-09.9

370

Que l'Université Laval organise des rencontres de programme sous formule présentielle, mais aussi accessible en ligne, pour la première semaine de la session d'automne, et dont l'objectif serait de favoriser l'intégration des étudiantes et des étudiants de première année.

*Adopté dans l'Avis concernant la formation à distance à l'université laval pour l'année 2020-2021
2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance*

CAE-A20-10-16-07.1

371

Que la CADEUL demande à l'Université Laval de mettre en place une clause de droits acquis sur les frais payés par les étudiantes et étudiants internationaux.

1.2.6 Fonctionnement des universités - Frais de scolarité

CAE-A20-10-16-07.2

372

Que la CADEUL réitère ses demandes quant à l'annulation de la déréglementation des frais de scolarité par le gouvernement du Québec.

1.2.6 Fonctionnement des universités - Frais de scolarité

CAE-A20-10-16-08.1

373

Que la CADEUL se positionne et se mobilise contre le projet Laurentia.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-A20-10-16-08.2

374

Que la CADEUL se positionne et se mobilise contre l'implication de l'Université Laval dans le projet Laurentia.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-A20-10-16-08.3

375

Que la CADEUL se positionne et se mobilise contre le développement du secteur d'innovation Littoral Est, dans la mesure où celui-ci ne respecte pas le Plaidoyer pour un Littoral Est écologique, social et économique, et ne fait pas l'objet d'un consensus auprès des actrices et acteurs mobilisés autour de la table citoyenne Littoral Est.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-A20-10-16-08.4

376

Que la CADEUL se positionne et se mobilise contre toute forme d'implication de l'Université Laval dans tout type de projet écocidaire, soit menaçant l'intégrité et la survie des écosystèmes.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-A20-10-16-08.5

377

Que la CADEUL appuie le Plaidoyer pour un Littoral Est écologique, social et économique.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-A20-10-16-10

378

Que la CADEUL participe à la Table citoyenne Littoral Est et assure un suivi auprès de ses membres.

1.3.2 Société - Environnement et ressources naturelles

CAE-A20-10-16-11.1

379

Que la CADEUL reconnaisse officiellement l'existence du racisme systémique au Québec.

1.3.5 Société - Autres

CAE-A20-10-16-11.2

380

Que la CADEUL se positionne et se mobilise contre le racisme systémique et particulièrement contre sa présence dans les établissements d'enseignement supérieur.

1.3.5 Société - Autres

CAE-A20-11-13-07.1

381

Que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) collecte systématiquement et périodiquement des statistiques concernant les difficultés financières rencontrées par les stagiaires lors des stages étudiants et des stratégies mises en œuvre pour les surmonter.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.10

382

Que l'Université Laval s'assure que les guides de stage précisent de façon claire les modalités d'accueil, d'intégration et de supervision de la ou du stagiaire, et ce, pour l'ensemble des stages obligatoires. Cette section devrait rendre compte des responsabilités incombant aux superviseuses et superviseurs en milieu de stage concernant :

- Les apprentissages pédagogiques plus généraux devant être réalisés par l'ensemble des stagiaires selon le département
- La participation aux activités de formation en milieu de stage (p. ex. activités préparatoires avant le stage, activités d'observation)
- L'espace de travail (p. ex. accès aux matériels et ressources)

Les modalités encadrant la communication entre la ou le stagiaire et la superviseuse ou superviseur en milieu de travail (p. ex. rétroaction et rencontres formelles périodiques, distribution de tâches concordant à l'expérience et aux compétences de la ou du stagiaire).

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.11

383

Que l'Université Laval rende obligatoire l'inclusion d'une grille d'évaluation de la ou du stagiaire dans les guides de stage, et ce, pour tous les stages obligatoires.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.12

384

Que l'Université Laval rende obligatoire l'évaluation de mi-stage pour tous les stages qui excèdent une période de 10 jours.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.13

385

Que l'Université Laval s'assure que les superviseuses et superviseurs en milieu de stage soient adéquatement informés sur les modalités d'évaluations de la ou du stagiaire.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.14

386

Que l'Université Laval s'assure que chaque faculté comportant des stages de nature obligatoire mette en place des activités préparatoires aux stages similaires à celles actuellement accessibles auprès du Service de placement de l'Université Laval.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.15

387

Que l'Université Laval s'assure que toutes les conventions formelles de stage incluent la possibilité de libérer au moins une heure par semaine dans les heures de travail conventionnelles pour pouvoir permettre aux stagiaires de contacter des instances de l'Université en lien avec des questions sur les stages.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.16

388

Que l'Université Laval s'assure que les guides de stage comportent des définitions claires de ce que constituent l'intimidation, le harcèlement et les violences à caractère sexuel, psychologique ou physique en milieu de stage et que ces aspects soient aussi abordés durant les activités préparatoires au stage.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.17

389

Que l'Université Laval s'assure que les stagiaires ayant vécu des problématiques d'intimidation, de harcèlement ou de violences à caractère sexuel, psychologique ou physique en milieu de stage puissent être évaluées et évalués pour leurs stages par quelqu'un d'externe au milieu de stage.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.2

390

Que le gouvernement du Québec modifie la Loi sur les normes du travail pour y inclure toutes et tous les stagiaires dans les chapitres qui les impliquent, et ce, pour assurer leur protection dans le cadre de leurs stages au même titre que les salariés.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.3

391

Que le gouvernement du Québec modifie la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles pour y inclure toutes et tous les stagiaires, sans exception.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.4

392

Que le gouvernement du Québec s'engage à mettre à jour sur une base régulière le portrait des stages étudiants qu'il a réalisé en 2019 et que ce portrait serve à débloquer des fonds supplémentaires visant à enrayer la précarité financière pour l'ensemble des stagiaires.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.5

393

Que l'Université Laval s'assure que les étudiantes et étudiants soient informés adéquatement en ce qui a trait à la bourse d'études concernant les étudiantes et étudiants effectuant un stage à l'extérieur de la région de l'université à laquelle elles ou ils sont inscrits (AFE : 1022 – Stage en cours d'études).

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.6

394

Que l'Université Laval rende obligatoire, au même titre que les plans de cours, la rédaction de guides de stage pour tous les stages obligatoires et que ces guides comportent obligatoirement des sections sur les aspects suivants :

- Le processus d'attribution d'un stage
- L'accueil, l'intégration et la supervision de la ou du stagiaire dans son milieu de stage
- Les notions pédagogiques propres aux stages selon le secteur d'études
- Les types d'évaluations de la ou du stagiaire (p. ex. rapport de stages, exposés oraux, etc.)
- Les modalités d'évaluations (incluant une grille d'évaluation)
- Les politiques de rémunération et l'aide financière accessibles aux stagiaires (p. ex. AFE - 1022)
- Les procédures en cas de difficultés liées au cheminement universitaire ou aux difficultés en milieu de stage (p. ex. révision de notes, problématiques d'ordre psychologique, etc.).

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.7

395

Que l'Université Laval s'assure que les étudiantes et étudiants en voie de participer à un stage obligatoire et que les superviseuses et superviseurs en milieu de stage possèdent une copie du guide de stage ou qu'elles ou ils y aient accès par voie électronique

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.8

396

Que l'Université Laval rende obligatoires les conventions formelles de stages entre l'Université, le milieu de stage et la ou le stagiaire, et ce, pour tous les stages obligatoires.

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-11-13-07.9

397

Que l'Université Laval s'assure que les guides de stage précisent les modalités d'attribution d'un stage, et ce, pour l'ensemble des stages obligatoires. La section sur les modalités d'attribution du stage devrait permettre aux stagiaires de connaître :

- Les prérequis avant d'entamer le stage (p. ex. réussite de cours ou obtention d'un certain nombre de crédits d'études)
- Le processus et la responsabilité d'attribution du stage (p. ex. par le département lui-même, ou par une recherche personnelle de l'étudiante ou étudiant)
- Les modalités d'attribution selon l'emplacement d'un stage (p. ex. à l'extérieur ou à l'intérieur de la région de Québec, stages internationaux)
- La méthode de confirmation de l'acceptation de la ou du stagiaire dans un milieu de stage (p. ex. suivi par courriel ou par téléphone, ou suivi à l'initiative de la ou du stagiaire)
- Les modalités de préparation incombant à la ou au stagiaire avant le début d'un stage (p. ex. pédagogiques, matériels, déplacements, etc.)

Adopté dans le cadre de l'Avis sur les stages et la condition des stagiaires.

1.1.1 Condition de vie des étudiantes et étudiants - Stages finaux en éducation

CAE-A20-12-04-05.1

398

Que l'Université Laval mette en place des journées d'accueil et d'intégration qui devraient être offertes spécifiquement aux étudiantes et étudiants autochtones avant le début de leurs études universitaires.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.10

399

Que l'Université Laval organise annuellement des journées ou une semaine d'activités sociales et culturelles aux thématiques autochtones en collaboration avec les étudiantes et étudiants autochtones.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.11

400

Que l'Université Laval organise annuellement une ou des cérémonies des réussites pour les étudiantes et étudiants autochtones visant à honorer les diplômées et diplômés, mais aussi les étudiantes et étudiants autochtones toujours aux études.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.12

401

Que l'Université Laval s'engage à réserver un espace pour le local de l'Association étudiante autochtone (AÉA) au sein d'un potentiel futur centre des services aux étudiantes et étudiants autochtones.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.13

402

Que l'Université Laval et ses facultés encouragent le personnel enseignant à collaborer avec des personnes autochtones expertes dans leurs domaines professionnels lorsque cette expertise est pertinente dans le cadre d'un cours (p. ex. conférences ou ateliers).

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.14

403

Que l'Université Laval s'assure que des formations sur les caractéristiques et les besoins des étudiantes et étudiants autochtones soient suivies par les intervenantes et intervenants en soutien psychologique du Centre d'aide aux étudiants (CAÉ).

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.15

404

Que l'Université Laval valorise davantage la place des aînées et aînés autochtones au sein de l'établissement d'enseignement. Entre autres, elles et ils pourraient être appelés à fournir du soutien psychologique d'ordre spirituel et/ou traditionnel aux étudiantes et étudiants autochtones.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.16

405

Que l'Université Laval embauche plus de personnes-ressources chargées de répondre aux besoins rencontrés par les étudiantes et étudiants autochtones.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.17

406

Que l'Université Laval s'assure que davantage de contenu pédagogique concernant l'histoire et les enjeux contemporains autochtones soit inclus dans les cours offerts au sein de ses divers programmes d'études.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.18

407

Que l'Université Laval s'assure que le personnel enseignant ait accès aux ressources nécessaires pour implanter le contenu pédagogique sur les enjeux autochtones dans ses cours (p. ex. formations en personne / en ligne et banque de documentation).

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.19

408

Que l'Université Laval et ses diverses facultés entament une réflexion quant au fait de rendre obligatoire la réussite d'un cours sur les enjeux autochtones pour obtenir le diplôme d'études universitaires, que ce soit pour la diplomation dans l'ensemble des programmes d'études ou pour des programmes d'études spécifiques.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.2

409

Que l'Université Laval crée un guide d'accueil aux études universitaires destiné aux nouvelles étudiantes et étudiants autochtones, et plus particulièrement à celles et ceux qui proviennent d'une région éloignée. Ce guide devrait traiter de sujets tels que la recherche d'un logement dans la ville de Québec, les services offerts par l'Université Laval et l'accès aux bourses d'études.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.20

410

Que l'Université Laval et ses diverses facultés entament une réflexion sur la possibilité de créer des cohortes composées uniquement d'étudiantes et étudiants autochtones dans certains programmes d'études. Ces cohortes devraient être planifiées en collaboration avec certaines communautés et/ou organismes autochtones.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.3

411

Que l'Université Laval modifie le contenu de sa page web destinée aux étudiantes et étudiants autochtones pour y inclure toutes les informations qui les concernent, que ce soit en matière d'accès aux bourses d'études, de services offerts par l'Université ou pour rejoindre l'Association étudiante autochtone de l'Université Laval (AÉA)

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.4

412

Que l'Université Laval ajoute une section sur les Fonds destinés aux étudiantes et étudiants autochtones ou concernant des projets qui impliquent des enjeux autochtones dans la section « Un fonds qui rejoint mes intérêts » que l'on retrouve sur le site web de la Fondation de l'Université Laval

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.5

413

Que l'Université Laval s'engage à réserver des places pour les étudiantes et étudiants autochtones au sein des résidences qui se trouvent sur son campus, et ce, en priorité à celles et ceux qui proviennent d'une région autre que celle de l'agglomération de Québec.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.6

414

Que l'Université Laval invite les centres de la petite enfance présents sur son campus à réserver un certain nombre de places dans les services de garde pour les enfants des étudiantes et étudiants parents autochtones, et ce, en priorité à celles et ceux qui proviennent d'une région autre que de l'agglomération de Québec.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.7

415

Que l'Université Laval se dote d'un centre des services aux étudiantes et étudiants autochtones et qu'elle s'assure de consulter les étudiantes et étudiants autochtones pour répondre à leurs attentes et demandes face à ce centre des services.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.8

416

Que l'Université Laval s'assure que toutes les facultés développent chacune un plan d'action en matière d'encadrement des étudiantes et étudiants autochtones.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-05.9

417

Que l'Université Laval fournisse les ressources matérielles et/ou financières nécessaires aux organisations présentes à l'Université Laval qui souhaitent mettre en place des activités sociales et culturelles aux thématiques autochtones, comme celles du Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA).

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant les étudiantes et étudiants autochtones à l'Université Laval.

2.1.9 Affaires pédagogiques - Étudiantes et étudiants autochtones

CAE-A20-12-04-06.1

418

Que l'Université Laval offre autant que possible de la formation dans des modes d'enseignement permettant une participation en personne, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Adopté dans le cadre de la Note sur l'enseignement présentiel et les conditions d'étude à l'automne 2020.

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A20-12-04-06.2

419

Que l'Université Laval offre des activités universitaires permettant une participation partiellement en personne diversifiée, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Adopté dans le cadre de la Note sur l'enseignement présentiel et les conditions d'étude à l'automne 2020.

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A20-12-04-06.3

420

Que l'Université Laval produise et diffuse un Guide des impacts des directives sanitaires possibles sur les activités d'enseignement.

Adopté dans le cadre de la Note sur l'enseignement présentiel et les conditions d'étude à l'automne 2020.

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-A20-12-04-06.4

421

Que l'Université Laval s'assure que les consignes émises soient connues et appliquées par l'ensemble du corps enseignant, notamment pour protéger les droits des étudiantes et étudiants.

Adopté dans le cadre de la Note sur l'enseignement présentiel et les conditions d'étude à l'automne 2020.

2.1.1 Affaires pédagogiques - Formation à distance

CAE-H21-03-12-13.1

422

Que l'Université Laval mette en place une procédure administrative permettant à toutes personnes étudiantes, membres du personnel ou du corps enseignant de pouvoir modifier leur prénom et leur mention de genre dans la documentation non officielle et les communications internes de l'Université.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.

2.5. Diversité sexuelle et de genre

CAE-H21-03-12-13.10

423

Que l'Université Laval s'assure qu'un kiosque occupé par le futur bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (ÉDI) soit mis sur pied lors de la rentrée universitaire.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.

2.5. Diversité sexuelle et de genre

CAE-H21-03-12-13.11

424

Que l'Université Laval ajoute une section sur les fonds destinés aux personnes étudiantes LGBTQ2S+ et sur les enjeux de la diversité sexuelle et de genre dans la section « Un fonds qui rejoint mes intérêts » du site web de la Fondation de l'Université Laval et que cette section renvoie vers une nouvelle page web expliquant le processus de création d'un fonds de bourse d'études pour les personnes, organismes et entreprises intéressés à donner.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.

2.5. Diversité sexuelle et de genre

CAE-H21-03-12-13.12

425

Que l'Université Laval s'assure d'inviter l'ADSGUL aux rencontres du comité institutionnel ÉDI lorsque celles-ci concerneront les enjeux de la diversité sexuelle et de genre.

Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.

2.5. Diversité sexuelle et de genre

CAE-H21-03-12-13.13

426

Que l'Université Laval mandate des organismes externes spécialisés sur les questions de diversité sexuelle et de genre pour former et sensibiliser le personnel administratif, professionnel et enseignant de l'Université sur ces enjeux.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.14

427

Que l'Université Laval embauche une personne-ressource dont le mandat sera de veiller à l'intégration des personnes LGBTQ2S+ au milieu universitaire. Cette personne devrait être formée pour savoir leur offrir du soutien psychologique, de l'accompagnement dans leurs études, en plus de savoir répondre à des problématiques complexes et intersectionnelles.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.15

428

Que le personnel du Service de placement de l'Université Laval (SPLA) soit formé sur les enjeux de la diversité sexuelle et de genre pour répondre aux questions des personnes étudiantes LGBTQ2S+, ainsi que celles provenant des personnes responsables de l'établissement d'enseignement chargées de superviser ces personnes étudiantes en stage.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.16

429

Que le personnel de la Clinique médicale de l'Université et du Centre d'aide aux étudiants (CAÉ) sache référer les personnes étudiantes trans vers des organismes et/ou ressources écrites qui les informeront sur les processus légaux et médicaux de transition de genre.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.17

430

Que le personnel de la Clinique médicale de l'Université et du Centre d'aide aux étudiants (CAÉ) sache référer les personnes étudiantes trans vers les organismes externes à l'Université qui peuvent leur procurer le matériel et les articles nécessaires à l'affirmation de leur identité de genre.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.18

431

Que l'Institut ÉDI2 produise du matériel pédagogique à l'intention du corps enseignant dans le but d'améliorer l'approche envers les personnes étudiantes LGBTQ2S+ en salle de classe et d'encourager l'inclusion des enjeux liés à la diversité sexuelle et de genre dans la matière pédagogique donnée dans les cours.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.19

432

Que l'Université Laval et ses facultés invitent les membres du corps enseignant à utiliser le prénom, pronom et genre d'usage des personnes étudiantes en salle de classe lorsque ces personnes en font la demande formelle et qu'elles précisent que le non-respect volontaire et répété de cette injonction constitue un motif raisonnable de dépôt d'une plainte pour harcèlement en vertu du Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement à l'Université Laval.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.2

433

Que l'Université Laval s'engage, dans le cadre du projet de construction du nouveau pavillon de résidences étudiantes, à ce que la clientèle composée de personnes LGBTQ2S+, ainsi que plus spécifiquement les personnes étudiantes s'identifiant comme trans, ayant un parcours trans ou non binaire, aient accès en priorité à la location d'une chambre de résidence.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.3

434

Que l'Université Laval s'engage formellement à placer des toilettes non genrées dans chaque nouveau bâtiment qui sera construit sur le campus universitaire.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.4

435

Que l'Université Laval produise une carte indiquant l'emplacement des toilettes non genrées actuellement en place sur le campus de l'Université.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.5

436

Que l'Université Laval mette sur pied une étude approfondie de la capacité à ajouter des toilettes non genrées sur son campus et qu'elle s'engage à en ajouter lorsque c'est possible, et ce, en priorité dans les bâtiments qui n'en comportent aucune.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.6

437

Que l'Université Laval et ses facultés s'assurent que certains des cours déjà existants sur les enjeux de la diversité sexuelle et de genre deviennent des cours optionnels contributives à l'obtention du diplôme de baccalauréat dans davantage de programmes d'études, et ce, plus particulièrement dans les programmes formant des professionnelles et professionnels qui auront à interagir auprès de personnes LGBTQ2S+.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.7

438

Que l'Université Laval et ses facultés créent de nouveaux cours sur la diversité sexuelle et de genre optionnels contributives à l'obtention du diplôme de baccalauréat dans davantage de programmes d'études, et ce, plus particulièrement dans les programmes formant des professionnelles et professionnels qui auront à interagir auprès de personnes LGBTQ2S+.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.8

439

Que l'Université Laval, par l'entremise du futur bureau de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (ÉDI), participe activement à l'organisation de la semaine thématique sur la diversité sexuelle et de genre organisé annuellement par l'ADSGUL.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*

CAE-H21-03-12-13.9

440

Que l'Institut ÉDI2 monte annuellement un présentoir à la Bibliothèque de l'Université qui inclura une sélection de la littérature sur les enjeux de la diversité sexuelle et de genre et qu'il rende ce présentoir accessible pendant au moins une semaine.

*Adopté dans le cadre de l'Avis concernant la diversité sexuelle et de genre à l'Université Laval.
2.5. Diversité sexuelle et de genre*